# Vote du 22 mars en Guinée: les États-Unis condamnent la violence et expriment leur inquiétude

écrit par GuineePolitique© | 25 mars 2020



La communauté internationale s'est déclarée vivement préoccupée par le processus d'enrôlement électoral, et par l'absence de dialogue public sur la nouvelle constitution que le gouvernement de guinéen a manqué de régler.

#### Les États-Unis condamnent la violence et expriment leur inquiétude à l'égard du vote du 22 mars en Guinée

Les États-Unis expriment leurs vives inquiétudes face à la violence

qui a entouré le vote en Guinée le 22 mars, et condamnent fermement

toutes les exactions. Nous demandons au gouvernement guinéen d'enquêter

de manière rapide et transparente sur tous les décès liés aux manifestations et aux élections, que les résultats de ces investigations

soient rendus publics dès que possible. La communauté internationale

s'est déclarée vivement préoccupée par le processus d'enrôlement

électoral, et par l'absence de dialogue public sur la nouvelle constitution que le gouvernement de guinéen a manqué de régler. Nous

partageons ces préoccupations.

Les États-Unis sont un ami et un soutien indéfectible de la Guinée sur son chemin vers la démocratie et le développement depuis son indépendance en 1958. Nous continuerons à soutenir les objectifs de la Guinée pour renforcer sa démocratie et assurer la prospérité de tous ses citoyens.

gn.usembassy.gov

# Mohamed Ibn Chambas «Je condamne avec la plus grande fermeté tous les actes de violence []» en Guinée

écrit par GuineePolitique© | 25 mars 2020



« Je condamne avec la plus grande fermeté tous les actes de violence, l'usage excessif de la force qui ont provoqué des pertes de vie humaines et de nombreux blessés, ainsi que les violences à connotation intercommunautaire qui se sont déroulés dans la région de Nzérékoré »

Mohamed Ibn Chambas, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS)

#### Le

Représentant spécial Mohamed Ibn Chambas condamne tous les actes de violence, l'usage excessif de la force et appelle les Guinéens à se mobiliser contre les violences intercommunautaires

Le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel

(UNOWAS), Mohamed Ibn Chambas, suit avec une grande préoccupation le

développement de la situation en Guinée.

#### Dans le <u>communiqué</u>

qui a suivi sa dernière mission en Guinée, le 12 mars 2020, le Représentant spécial avait appelé avec insistance les autorités

nationales, les acteurs politiques et ceux de la société civile à

recourir exclusivement au dialogue pour trouver une solution pacifique

et constructive à leurs différends.

La journée des consultations législatives et référendaires du 22 mars dernier a été malheureusement marquée par une recrudescence d'une violence abjecte.

**«** 

Je condamne avec la plus grande fermeté tous les actes de violence,

l'usage excessif de la force qui ont provoqué des pertes de vie humaines

et de nombreux blessés, ainsi que les violences à connotation intercommunautaire qui se sont déroulés dans la région de Nzérékoré » a

déclaré le Représentant spécial.

**«** 

Dans un moment inédit où le monde entier se mobilise pour protéger des

vies humaines contre la pandémie du COVID-19, les autorités quinéennes

et tous les acteurs nationaux ont la responsabilité politique, morale et

éthique de s'unir pour protéger les citoyens de la pandémie et de la

violence », a-t-il ajouté.

**«** 

Je présente mes sincères condoléances aux familles des victimes et au

peuple guinéen. J'appelle, en ces moments difficiles, les autorités

nationales, les leaders religieux et communautaires, les

responsables

politiques, les acteurs de la société civile et tous les citoyens, à se

mobiliser contre la violence et à s'engager dans le dialogue pour sortir

de la crise. Plus que jamais, un sursaut de tous les guinéens est

urgent pour refuser la violence et s'unir pour consolider la paix, la

stabilité et le développement en Guinée », a déclaré Mohamed Ibn

Chambas.

Les Nations Unies sont prêtes à soutenir les efforts des guinéens pour un dialogue constructif, garant d'une solution pacifique à la crise.

unowas.unmissions.org

# Déclaration du Haut Représentant au nom de l'Union européenne sur la situation politique en Guinée

écrit par GuineePolitique© | 25 mars 2020



Les récentes déclarations de l'Organisation Internationale de la Francophonie, à travers son communiqué du 24 février sur l'état du fichier électoral guinéen, et la décision de l'Union Africaine, annoncée ce vendredi 28 février 2020, de rappeler sa mission d'observation des élections législatives du 1<sup>er</sup> mars, confirment les inquiétudes de l'Union européenne. En l'état, l'absence d'inclusivité et de transparence jette le doute sur la crédibilité des échéances électorales à venir.

Cette situation attise le risque de division et de tension au sein de la communauté nationale. Il incombe à tous les acteurs politiques, en particulier au Président Condé en tant que Chef de l'Etat, de renouer le dialogue et de rétablir un climat de confiance propice à la paix sociale et à la tenue de scrutins crédibles attendus pour l'année 2020.

L'Union européenne appelle à la retenue et condamne l'usage de la violence d'où qu'elle vienne.

Elle soutient toute initiative de la région pour trouver une issue pacifique à cette crise et appelle les acteurs guinéens à coopérer.

eı		~	$\sim$	n		$\sim$	
_				I)	~	_	
$\sim$	и.		•	v	u	$\overline{}$	u

## Guinée: l'armée ne doit pas interférer dans le processus électoral [FIDH]

écrit par GuineePolitique© | 25 mars 2020



#### Alors

qu'au moins 37 personnes ont été tuées depuis octobre 2019 lors des

manifestations du Front National pour la Défense de la Constitution

(FNDC) en Guinée, l'appel à la mobilisation de toutes les unités de

l'armée de terre par son chef d'État major risque de faire basculer le

pays dans un cycle de violences et de répression incontrôlable. Étant

données les violences commises par les militaires depuis des décennies

dans le pays, et l'impunité dont ils ont toujours bénéficié — <u>l'emblématique procès du 28 septembre 2009 n'a notamment toujours pas eu lieu</u> -,

la FIDH et ses organisations membres appellent le gouvernement à

cantonner les forces armées dans leurs casernes et à prendre les mesures

nécessaires pour endiguer les violences faites aux manifestants et

cesser la répression des opposants.

Le

message du 24 février du Chef d'État major de l'armée de terre, Pépé

Roger SAGNO, mettant « toutes les unités de l'armée de terre en alerte à

partir du mardi 25 février 2020 sur toute l'étendue du territoire

national et cela jusqu'à nouvel ordre », et demandant à des unités

militaires d' « organiser des patrouilles diurnes et nocturnes » est un

nouveau signe de l'escalade en cours, qui pourrait menacer à terme l'unité et la paix dans le pays.

Ce message est intervenu une semaine avant l'organisation du référendum du ler mars, qui vise à l'adoption d'une nouvelle Constitution ouvrant la possibilité d'un troisième mandat pour le Président Alpha Condé,

au pouvoir depuis décembre 2010. En réaction, le FNDC appelle à de

nouvelles journées de manifestations à partir d'aujourd'hui, jeudi 27

février.

« Étant donné l'impunité quasi totale accordée aux membres des forces

armées guinéennes depuis des décennies, la mise en alerte et le

déploiement des unités de l'armée de terre dans tout le pays ne peuvent

qu'alimenter le cycle des violences et de répression. Notre message est

clair : les militaires doivent rester dans les casernes et ne pas

interférer dans la vie politique et la séquence électorale en cours,

déjà très controversées » ajoute Drissa Traoré, Vice Président de la FIDH.

Des unités spécialisées sont déjà déployées dans le cadre du processus électoral, ce qui n'a pas empêché des dizaines de morts par

balles, une fois encore dans une totale impunité.

Les manifestations appelées par le Front National pour la Défense de la Constitution (FNDC) afin de contester la volonté présidentielle de changer la constitution pour permettre un troisième mandat, assimilable à un coup d'État constitutionnel, ont déjà été violemment réprimées par les forces de l'ordre, occasionnant la mort d'au moins 37 personnes depuis octobre 2019. « Selon des sources concordantes, la plupart de ces victimes ont été tuées par balles et aucune mesure concrète n'a encore été prise par les autorités compétentes pour mener des enquêtes sérieuses et poursuivre en justice les présumés auteurs de ces crimes » insiste Abdoul Gadiry DIALLO, Président de l'OGDH.

A quelques jours d'une élection controversée, la situation est extrêmement tendue.

Outre les 37 personnes tuées depuis octobre 2019, plusieurs cas de

blessés — dont une dizaine par balles — des arrestations et détentions

arbitraires, des menaces et intimidations contre des journalistes dans

l'exercice de leur métier ainsi que des destructions d'édifices publics

et de biens ont été remontés à nos organisations. « La plupart des

arrestations ont été effectuées en violation des règles de procédure

pénale » a dénoncé Me Frédéric LOUA, Président de MDT.

Outre leur demande de cantonnement des militaires à leur caserne, la

FIDH et ses ligues membres en Guinée condamnent les violences commises

contre les manifestants, exigent la libération sans délai des militants du Front National pour la Défense de la Constitution (FNDC) arrêtés, et demandent l'ouverture d'une enquête pour situer les responsabilités du récent cycle de violences.

Enfin, la FIDH et ses ligues membres rappelle que la Constitution Guinéenne en ses articles 6, 9, 10 et 7 garantit respectivement le droit à la vie, le droit à l'intégrité physique et morale, l'interdiction contre les arrestations et détentions arbitraires, le droit de manifestation et de cortège, la liberté d'expression et oblige l'État à les respecter et à les protéger. « La république de Guinée est partie à la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la Gouvernance qui consacre le principe de l'alternance démocratique. L'État guinéen doit s'y soumettre » a ainsi déclaré Alice MOGWE, Présidente de la FIDH.

f	i	d	h	

# Qu'attendent les partenaires internationaux de la Guinée

### pour agir? [ACAT]

écrit par GuineePolitique© | 25 mars 2020



L'annonce de la tenue du référendum constitutionnel et des élections législatives le 1er mars 2020 a exacerbé les tensions au sein de la société guinéenne. Les violences à l'encontre des leaders de la société civile et des partis politiques, réunis au sein du Front National de Défense de la Constitution (FNDC), redoublent. Nous appelons les partenaires internationaux à plus de fermeté pour que la Guinée respecte les droits humains et reconnaisse que les élections ne peuvent se tenir dans le contexte actuel.

#### Depuis

mi-octobre 2019 et le début de la mobilisation contre le « coup d'État

constitutionnel » qui permettrait au Président Alpha Condé de briguer un

3<sup>e</sup>

mandat, le recours abusif à la force létale par les forces de sécurité

est quasi-systématique. Selon plusieurs organisations de la société

civile en Guinée, dont les membres de la coalition Tournons la Page-Guinée, plus de **40 civils ont été tués** — souvent en marge des manifestations et par armes à feu — **62 personnes blessées** et **environ 90 personnes arrêtées**. A cela s'ajoutent les nombreuses **menaces et intimidations** 

dont les leaders de la société civile et des partis politiques

font

l'objet. La déclaration du Président guinéen qui, lors d'un meeting à

Faranah le 20 février 2020, a appelé ses partisans à frapper quiconque

saccagerait les urnes le jour du vote témoigne du climat de tensions.

Alors qu'une escalade des violences est à craindre à l'approche du  $\mathbf{1}^{\mathrm{er}}$ 

mars, les invitations de la Communauté internationale — principalement

le représentant spécial des Nations unies pour l'Afrique de l'Ouest et

le Sahel et les Etats-Unis — à dialoguer et à organiser des élections

sans violence et respectueuses des droits humains sont restées, jusqu'à

présent, lettre morte. Le 24 février 2020, en raison de la persistance

des insuffisances constatées sur le fichier électoral, l'Organisation

internationale de la francophonie (OIF) a indiqué « qu'il [lui] sera difficile de continuer de soutenir le processus électoral en Guinée ». Le fait que l'OIF se retire suggère que la communauté internationale commence à se désolidariser des scrutins à venir.

Pour éviter un embrasement en Guinée qui pourrait avoir des conséquences dans toute la sous-région de l'Afrique de l'Ouest, les

partenaires internationaux de ce pays, en premier lieu l'Union européenne (UE) et la France, doivent prendre acte de la décision de l'OIF, et affirmer que les élections législatives et le référendum constitutionnel ne peuvent pas se tenir dans les conditions actuelles.

À la suite de la Résolution d'urgence adoptée le 13 février dernier

par le Parlement européen, l'UE et ses États membres doivent activer

les leviers diplomatiques dont ils disposent (notamment l'article 96 de

l'Accord de Cotonou) pour que la Guinée respecte les droits constitutionnels à manifester et à s'exprimer librement ainsi que ses

engagements en matière de droits humains, notamment le non usage

excessif de la force, la lutte contre la torture, et les droits des personnes détenues.

L'instrumentalisation des divisions ethniques à des fins électorales doit être condamnée publiquement et leurs auteurs doivent

être avertis qu'ils seront comptables devant la justice en cas de graves

violations des droits humains.

#### Contacts presse :

- Laurent Duarte, coordonnateur international de Tournons La Page
  - <u>laurent.duarte@secours-catholique.org</u> , Tél : +33 6.50.39.17.83
- Barthélemy Dioh, directeur de la communication ACAT
   communication@acatfrance.fr, Tél : +33 1.40.40.74.10
- Sophie Rebours, responsable relations médias et influenceurs CCFD-Terre Solidaire.
  - s.rebours@ccfd-terresolidaire.org□, Tél : +33 1. 44. 82. 80. 64
- □Virginie Péron, responsable du service communication LDH
  - presse@ldh-france.org□, Tél : +33 1.56.55.51.07
- Isabelle Merny, directrice de la communication Aide et

Isabelle.merny@aide-et-action.org, Tél : +33
1.55.25.70.49

#### Signataires:

Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT)

Aide et Action

CCFD-Terre Solidaire

**CFDT** 

Plateforme Dette et développement (et ses organisations membres)

Ligue des droits de l'Homme (LDH)

Tournons la page (et ses organisations membres)

### [Vidéo] Plénière du parlement européen: Alpha Condé sur le banc des accusés

écrit par GuineePolitique© | 25 mars 2020



**Parlement Européen\_Séance plénière du 13 février 2020** \_ La Guinée, et notamment les violences commises à l'encontre des manifestants

La République de Guinée, et notamment la violence à l'encontre des manifestants.

**Résolution du Parlement européen** du 13 février 2020 sur la République de Guinée, et notamment la violence à l'encontre des manifestants (2020/2551(RSP))

Le Parlement européen,

- vu ses
   résolutions antérieures sur la République de Guinée,
- vu la déclaration conjointe des Nations unies, de l'Union européenne et des

ambassades des États-Unis et de la France à la République de Guinée du

5 novembre 2019,

– vu le

Communiqué de la Commission de la Communauté économique des

États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) suite aux incidents du 4 novembre 2019 à Conakry,

- vu le
- communiqué de presse de la Commission africaine des droits de l'homme et des

peuples sur la répression des manifestations en Guinée, du 9 novembre 2019,

– vu la

trente-cinquième session de l'examen périodique universel du Conseil des droits

de l'homme de l'Organisation des Nations unies, du 30 au 31 janvier 2020,

– vu le

pacte international relatif aux droits civils et politiques de 1966,

- vu l'accord

de partenariat entre les membres du groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et

du Pacifique, d'une part, et la Communauté européenne et ses États membres,

d'autre part (l'accord de Cotonou),

– vu la

charte africaine des droits de l'homme et des peuples, adoptée le

27 juin 1981 et entrée en vigueur le 21 octobre 1986,

– vu la

Constitution de la République de Guinée, approuvée par le Conseil national de

transition le 19 avril 2010 et adoptée le 7 mai 2010,

– vu la

Déclaration universelle des droits de l'homme,

#### – vu le

programme indicatif national pour la période 2015-2020 du  $11^{\rm e}$  Fonds

européen de développement, qui alloue des fonds à la République de Guinée,

#### – VI.

l'article 144, paragraphe 5, et l'article 132, paragraphe 4, de son règlement intérieur,

#### A. considérant

que le président Alpha Condé est au pouvoir dans la République de Guinée

depuis son élection en 2010 et sa réélection en 2016; que le pays a

vu des manifestations massives depuis la mi-octobre 2019, menées

principalement par le Front National pour la Défense de la Constitution (FNDC),

sur fond de craintes que le président Condé cherche à étendre ses pouvoirs

constitutionnels; que la Constitution de la République de Guinée limite à deux

le nombre de mandats présidentiels; que le deuxième mandat du président Condé arrivera à son terme à la fin de l'année 2020;

#### B. considérant

que son élection à la présidence en 2010 était la première étape pour des

réformes démocratiques et de transparence après des années de régime militaire;

que le président Condé est accusé de corruption et d'imposer des

restrictions à la liberté politique; qu'une réforme constitutionnelle ayant

pour seule fin d'étendre les limites du mandat présidentiel pour permettre à

Alpha Condé de rester au pouvoir a déclenché des violences;

#### C. considérant

que le président Condé a aussi récemment tenté de supprimer les obstacles

institutionnels à sa réforme en influençant la Cour constitutionnelle de la

République de Guinée et la Commission électorale; qu'en mars 2018, le

président de la Cour constitutionnelle, Kéléfa Sall, a été démis de ses

fonctions; que le ministre de la Justice, Cheick Sako, a démissionné en

raison de son opposition aux modifications de la constitution permettant un

troisième mandat présidentiel;

#### D. considérant

que le parti au pouvoir, le Rassemblement du peuple de Guinée, ne dispose pas

de la majorité parlementaire des deux tiers nécessaire pour modifier la

constitution; qu'un référendum sur la réforme constitutionnelle contournerait

l'Assemblée nationale guinéenne;

#### E. considérant

que le 19 décembre 2019, le président Condé a annoncé un projet

d'organiser un référendum sur la réforme constitutionnelle le 1<sup>er</sup> mars 2020;

que les élections législatives initialement prévues le 16 février ont été

repoussées et se tiendront le même jour que le référendum; que la nouvelle

constitution proposée inclut une extension du mandat présidentiel de cinq à

six ans, avec une limite de deux mandats; qu'il est attendu que le

président Condé usera de ce changement constitutionnel pour briguer un

troisième mandat présidentiel;

#### F. considérant

que le FNDC, une alliance de partis d'opposition, d'organisations de la société

civile et de syndicats, a organisé des manifestations et prévoit des grèves en

opposition à la réforme constitutionnelle; qu'au moins sept personnes du

FNDC ont été arrêtées du 12 octobre au 28 novembre 2019 et ont été poursuivies pour actes ou manœuvres de nature à troubler l'ordre public et

à compromettre la sécurité publique pour avoir appelé à manifester contre le

projet de nouvelle constitution, et finalement acquittées à la suite de

pressions internationales;

#### G. considérant

que la situation dans le pays est électrique, avec de fortes tensions

politiques et des épisodes de manifestations violentes; que la réponse du

gouvernement à ces épisodes a été musclée et que la police a réagi avec une

force excessive, indue et illégale à l'encontre des manifestants, les

organisations de défense des droits de l'homme ayant fait état de barricades,

de fusillades et d'utilisation de gaz lacrymogène, principalement à Conakry, la

capitale, et dans la région de Mamou, bastion de l'opposition dans le nord;

qu'à Wanindara, la police aurait utilisé une femme comme bouclier humain pour se protéger de pierres lancées par les manifestants;

#### H. considérant

que Fodé Oussou Fofana, vice-président du principal parti d'opposition, l'Union des forces démocratiques de Guinée, a accusé le président

de «coup d'État constitutionnel» et de «fraude»; que les partis d'opposition se

sont engagés à boycotter les élections législatives en signe de protestation;

#### considérant

que la CEDEAO et la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples

ont toutes deux demandé le respect des droits fondamentaux des manifestants et

l'amélioration de la gestion des manifestations par les forces de sécurité;

#### J. considérant

que la Commission des droits de l'homme des Nations unies a relevé que les

forces de sécurité, en réagissant aux manifestations qui ont débuté à Conakry

les 14 et 15 octobre 2019, «n'ont pas respecté les normes et standards internationaux en matière d'usage de la force»; que les obsèques des

manifestants tués au cours des manifestations ont été ternies par de nouvelles

violences et morts;

#### K. considérant

que la République de Guinée figure à la 101<sup>e</sup> place du classement

mondial de la liberté de la presse de 2019, sur 180 pays; que depuis 2015, au moins 20 journalistes ont été convoqués,

détenus ou

poursuivis; que depuis le début des manifestations en octobre 2019, des

journalistes, des défenseurs des droits de l'homme et des militants issus de la

société civile ont été arrêtés, parmi lesquels Abdourahmane Sanoh

(coordinateur du FNDC), qui a par la suite été relâché, tandis que d'autres

sont toujours détenus et soumis à des violences; qu'au moins 28 civils et

un gendarme ont été tués au cours des manifestations; que les organisations de défense des droits de l'homme estiment qu'au moins

70 manifestants ont été tués depuis 2015, parmi lesquels Amadou Boukariou Baldé, un étudiant battu à mort par des officiers de

police lors de manifestations à l'université de Labé en mai 2019;

#### L. considérant

que plusieurs ONG locales dénoncent les conditions de détention en République

de Guinée et notamment «de graves inadéquations sur le plan de la

surpopulation, de la nourriture, de la nutrition, ainsi qu'une carence au

niveau de la formation dispensée à la plupart des gardiens de prison» (selon le

rapport de Human Rights Watch); que si ces conditions sont inquiétantes dans

l'ensemble du pays, elles sont particulièrement graves dans la Maison Centrale

de Conakry;

#### M. considérant

que la République de Guinée est l'un des pays les plus pauvres

d'Afrique et

souffre toujours des séquelles laissées par des années de mauvaise gestion

économique et de corruption, malgré qu'elle détienne les premières réserves

mondiales de bauxite dans les mines entourant Boke; que les deux tiers des

12,5 millions de Guinéens vivent dans la pauvreté et que la crise Ébola

entre 2013 et 2016 a affaibli considérablement l'économie du pays; considérant

que les jeunes de moins de 25 ans, qui représentent plus de 60 % de

la population, sont particulièrement touchés par le chômage;

#### N. considérant

que dans le contexte actuel de manifestations contre la réforme

constitutionnelle, qui a exacerbé les affrontements entre le gouvernement et

les partis politiques, l'Organisation guinéenne de défense des droits de

l'homme et du citoyen (OGDH) a dénoncé des violations répétées des droits de

l'homme en République de Guinée; que ces violations ont mené à la destruction de

bâtiments et d'infrastructures publics, à des tentatives d'attiser les

divisions ethniques et à des expropriations forcées de propriétés privées;

qu'entre février et mai 2019, le gouvernement de la République de Guinée a

exproprié par la force plus de 20 000 personnes de quartiers de

Conakry afin de fournir des terrains pour des ministères gouvernementaux, des

ambassades étrangères, des entreprises et d'autres projets de

travaux publics;

#### considérant

qu'entre 2014 et 2020, l'Union européenne apporté un soutien à la

République de Guinée au moyen du programme indicatif national du  $11^{\rm e}$  Fonds

de développement européen (FED) pour un montant de 244 000 000 EUR, centré sur la réforme institutionnelle et la modernisation de l'administration, l'assainissement urbain, la santé, le

transport routier et le soutien à l'ordonnateur national;

#### déplore

les violences actuelles dans la République de Guinée; condamne fermement les

atteintes à la liberté de réunion et d'expression, ainsi que les actes de

violence, les meurtres et les autres violations des droits de l'homme; invite

les forces gouvernementales à faire immédiatement preuve de retenue et à

autoriser les manifestations légitimes et pacifiques à avoir lieu sans

intimidation;

#### 2. invite

le gouvernement de la République de Guinée à lancer rapidement une enquête

transparente, impartiale et indépendante sur les morts et les blessures de

manifestants ainsi que les accusations d'usage excessif de la force et d'autres

violations des droits de l'homme par des agents des services répressifs;

demande que les responsables, y compris au sein des forces de police et de sécurité, soient tenus de rendre des comptes et ne bénéficient pas d'une forme

d'impunité; rappelle au gouvernement de la République de Guinée que la lutte

contre la corruption et pour mettre fin à l'impunité devrait constituer une priorité;

- regrette profondément tout projet de modifier la constitution du pays en ce qui concerne la limitation du nombre de mandats présidentiels; réaffirme avec force qu'une démocratie saine doit respecter l'état de droit et toutes les dispositions constitutionnelles, y compris une éventuelle limitation du nombre de mandats présidentiels; invite donc le président de la République de Guinée à respecter la constitution du pays, et en particulier son article 27;
- 4. exige

le respect du droit à la liberté de manifestation, de réunion, d'association et

d'expression que garantissent les normes internationales et les traités et

conventions des Nations unies ratifiés par la République de Guinée; prie le

gouvernement de la République de Guinée de prendre des mesures urgentes visant

à garantir le respect du droit de manifester librement et pacifiquement, à

instaurer un climat sûr sans forme de harcèlement, de violence ou

d'intimidation et à faciliter le dialogue avec l'opposition;

#### 5. presse

toutes les parties en présence à éviter une nouvelle escalade de la tension et

de la violence; invite le gouvernement de la République de Guinée, les groupes

d'opposition et la société civile à faire preuve de retenue, à

agir de façon

responsable et à engager un dialogue constructif pour trouver une solution

durable, consensuelle et pacifique; invite l'Union européenne à poursuivre ses

efforts pour renforcer la place de la société civile et encourager les acteurs

non étatiques à jouer un rôle actif;

#### 6. prie

instamment le gouvernement de la République de Guinée de veiller à la tenue

d'élections législatives et présidentielles transparentes, crédibles et libres

en temps utile, avec la pleine participation des partis d'opposition, qui

devront être libres de s'enregistrer, de faire campagne, d'accéder aux médias

et de se réunir librement;

#### 7. rappelle

l'importance d'une commission électorale nationale indépendante du gouvernement

et de tout parti politique; exhorte le gouvernement de la République de Guinée

et le président Condé à garantir que la Commission électorale nationale

indépendante de la République de Guinée agisse de manière totalement

transparente et libre de toute ingérence, intimidation ou contrainte de la part

de responsables politiques ou de partis au pouvoir;

#### 8. presse

les autorités de la République de Guinée de respecter pleinement toutes ses

obligations nationales et internationales vis-à-vis des droits civils et

politiques, notamment la liberté d'expression, de réunion et d'association, le droit

de ne pas être soumis à la torture, à de mauvais traitements, ni à une

détention arbitraire ainsi que le droit à un procès équitable; souligne que le

respect des droits de l'homme doit être placé au cœur de toute solution

politique à la crise actuelle;

#### 9. demande

aux autorités de la République de Guinée d'enquêter et de poursuivre,

conformément aux normes internationales, les membres des forces de sécurité

contre lesquels il existe des preuves de responsabilité pénale pour des

exactions passées et actuelles;

#### 10. rappelle

que la consolidation de la démocratie requiert que la société civile soit

dynamique et puisse fonctionner sans crainte, intimidation, ni violence; prie

vivement le gouvernement et les forces de sécurité de s'assurer que le climat

permette la sécurité des représentants des organisations non gouvernementales

et de la société civile, notamment en révisant la législation sur l'utilisation

de la force lors de rassemblements publics;

#### 11. souligne

l'importance de garantir et d'encourager un paysage médiatique pluraliste,

indépendant et libre au service de la démocratie; demande instamment aux

autorités de la République de Guinée de cesser immédiatement

toute forme de

harcèlement et d'intimidation des journalistes, et en particulier de mettre un

terme à la suspension arbitraire des cartes de presse, de respecter les droits

individuels des journalistes et des défenseurs des droits de l'homme qui

travaillent dans le pays et de veiller à leur sécurité, afin qu'ils soient en

mesure de couvrir ou de surveiller la situation du pays dans le domaine

politique et en matière de droits de l'homme;

#### 12. critique

vivement l'incarcération d'Abdourahmane Sanoh et d'autres dirigeants de

l'opposition et de la société civile; demande la libération immédiate des prisonniers

politiques du pays ainsi qu'une enquête sur les accusations courantes de

mauvais traitements infligés aux prisonniers;

#### 13. invite

les autorités de la République de Guinée à cesser d'exproprier la population de

leurs terres ou de leurs biens, tant qu'elles ne seront pas en mesure de

respecter les droits des résidents, notamment en matière de préavis suffisant,

d'indemnisation et de réinstallation avant expropriation; souligne qu'il

conviendrait d'accorder une indemnisation adéquate à toutes les personnes

expropriées de force et non encore indemnisées;

#### 14. rappelle

qu'il est crucial que la République de Guinée coopère avec des partenaires

régionaux afin de renforcer ensemble la démocratie, le développement et la

sécurité; exhorte les autorités de la République de Guinée à collaborer

étroitement avec des organisations régionales, notamment la CEDEAO, afin de

rétablir les libertés fondamentales, d'enquêter comme il se doit sur les

violations des droits de l'homme perpétrées au cours des manifestations et de

mener une transition démocratique pacifique; rappelle que la solution à la

crise actuelle doit passer par un dialogue interguinéen ouvert et accessible

associant le gouvernement et les groupes d'opposition; indique en outre que la

CEDEAO et les pays limitrophes de la République de Guinée peuvent jouer un rôle

central dans la promotion et la continuité d'un dialogue interguinéen; rappelle

que la CEDEAO a envoyé 70 observateurs pour participer à la mission

d'observation électorale de la CEDEAO lors de l'élection présidentielle du

22 novembre 2019 dans la République de Guinée; invite le gouvernement

guinéen et la CEDEAO à collaborer étroitement afin que les élections de 2020 se

déroulent de manière pacifique et revêtent un caractère représentatif; prie la

Commission et les États membres de suivre les recommandations formulées dans

l'examen périodique universel de janvier 2020 relatif à la République de

Guinée, notamment en ce qui concerne le droit à la vie, à l'intégrité physique

et à la liberté d'expression et de réunion pacifique ainsi que

l'usage de la

force et l'impunité; incite les autorités de la République de Guinée à

participer de manière significative au prochain examen périodique universel du

Conseil des droits de l'homme des Nations unies, notamment en permettant aux

Nations unies d'accéder sans entraves au terrain, puis à appliquer pleinement

les recommandations que formulera le groupe de travail;

#### 15. exhorte

l'Union européenne à surveiller attentivement la situation dans la République

de Guinée et à demander des comptes au gouvernement sur toute violation

d'engagements et d'accords dans le cadre du droit international en matière de

droits de l'homme, notamment les articles 8, 9 et 96 de l'accord de

Cotonou;

#### 16. invite

le vice-président de la Commission européenne et haut représentant de l'Union

pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (VP/HR) ainsi que le

Service européen pour l'action extérieure (SEAE) à poursuivre le dialogue

politique, notamment au titre de l'article 8 de l'accord de Cotonou, en

vue de réduire rapidement les tensions dans le pays et d'aider, si nécessaire,

dans la préparation d'élections pacifiques, par exemple au moyen d'activités de

médiation et de mesures de lutte contre les violences en amont et en aval des

élections; demande également au VP/HR et au SEAE de collaborer avec les

autorités de la République de Guinée, la CEDEAO, le Bureau des Nations unies

pour les droits de l'homme dans la République de Guinée, la Commission

africaine des droits de l'homme et des peuples ainsi que le représentant

spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, afin de

déterminer une stratégie commune pour résoudre la crise politique actuelle;

#### 17. se

félicite que le 11° FED ait mis l'accent sur le soutien à l'état

de droit dans la République de Guinée; prie vivement la Commission et le SEAE

de continuer à soutenir le renforcement de la société civile et des

institutions publiques indépendantes;

#### 18. invite

la délégation de l'Union européenne dans la République de Guinée à ne pas

cesser de surveiller la situation de la société civile indépendante dans le

pays, d'observer les procès des prisonniers politiques et d'aborder, dans son

dialogue avec les autorités de la République de Guinée, la question des droits

de l'homme dans le pays; demande à la Commission de suivre de près la situation

dans la République de Guinée et de faire régulièrement rapport au Parlement;

19. charge son Président de transmettre la présente

résolution au Conseil, à la Commission, au vice-président de la Commission et haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, au président et au Parlement de la République de Guinée, aux institutions de la CEDEAO, à l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE ainsi qu'à l'Union africaine et à ses institutions.

europarl.europa.eu

# Proposition de résolution sur la violence contre les manifestants en Guinée [Parlement européen]

écrit par GuineePolitique© | 25 mars 2020



Une proposition de résolution déposée avec demande d'inscription à l'ordre du jour d'un débat sur des cas de violation des droits de l'homme, de la démocratie et de l'état de droit conformément à l'article 144 du règlement intérieur sur Guinée Conakry, notamment la violence contre les

#### Α.

Considérant que la Guinée traverse une crise politique majeure ;

considérant que depuis la mi-octobre 2019, à l'initiative d'une

coalition de partis d'opposition et de groupes de la société civile, des

manifestations massives se multiplient en Guinée Conakry contre le

projet de nouvelle constitution qui pourrait permettre à Alpha Condé de

briguer un 3ème mandat ; considérant que depuis le début des mobilisations, le gouvernement a réprimé la liberté d'expression, arrêté

et emprisonné des acteurs de la société civile s'opposant au troisième

mandat et utilisé une force meurtrière lors des manifestations;

#### B. considérant

qu'entre 26 et 36 civils et un gendarme auraient été tués depuis la

mi-octobre et plus de 70 personnes auraient été gravement blessées (dont

30 par balles) ; considérant que selon Amnesty International plus de 70

manifestants ou passants auraient été tués depuis 2015 lors de rassemblements ; considérant l'impunité quasi totale des forces de

sécurité malgré les promesses d'enquêtes du gouvernement ; considérant

qu'en juin 2019 l'Assemblée Nationale a adopté une loi sur l'emploi de

la force par la gendarmerie qui peut être utilisée pour

protéger de toute poursuite judiciaire les gendarmes usant d'une force excessive ;

C. considérant qu'au moins sept personnes du Front National pour la Défense de la Constitution (FNDC) ont été arrêtées du 12 octobre au 28 novembre 2019 pour avoir manifester contre le troisième mandat d'Alpha CONDE, considérant qu'ils ont été poursuivis pour actes ou manœuvres de nature à troubler l'ordre public et à compromettre la sécurité publique pour avoir appelé à manifester contre le projet de nouvelle constitution et finalement acquittés à la suite de pressions internationales ; []

#### Lire l'intégralité de la proposition <u>ici</u> (Document de séance)

#### Le Parlement européen,

Est extrêmement inquiet par la situation de crise que traverse la Guinée Conakry ces dernier mois ; condamne la répression et toutes les violences et assassinats qui ont lieu dans le pays ; exprime sa solidarité avec les mobilisations populaires

Se déclare particulièrement préoccupé par les atteintes massives aux droits de l'Homme dans le pays concernant notamment les libertés d'expression, de manifestation, de réunion et l'intimidation des défenseurs des droits de l'Homme, journalistes, ONG, opposants au régime ; dénonce l'utilisation d'armes à balles réelles sur des manifestants

Demande instamment à l'UE et à ses États Membres de suspendre tout financement et de fourniture de matériel de sécurité et de répression aux forces de sécurité de Guinée Conakry

# L'ONU exprime son inquiétude «face aux tensions et à la violence politiques actuelles» en Guinée

écrit par GuineePolitique© | 25 mars 2020



À l'invitation du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef

du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel

(UNOWAS), Mohamed Ibn Chambas, les chefs des missions des Nations Unies

en Afrique de l'Ouest ont tenu leur 35eme réunion de haut niveau le 4

février 2020 à Dakar, au Sénégal.

L'objectif était de renforcer la coordination afin d'améliorer les

synergies pour relever les défis communs auxquels sont confrontées les

régions de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel.

Les représentants spéciaux du Secrétaire général des Nations Unies au

Mali (MINUSMA), Mahamat Saleh Annadif, en Guinée-Bissau (BINUGBIS),

Rosine Sori-Coulibaly, et pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel

(UNOWAS), Mohamed Ibn Chambas, étaient présents. Le représentant spécial

du Secrétaire général des Nations unies pour l'Afrique centrale

(ONUCA), François Loucény Fall, les coordinateurs résidents des Nations

unies pour la Côte d'Ivoire, Philippe Poinsot et le Libéria, Kingsley

Amaning, et le directeur de la division Afrique de l'Ouest du Département des Affaires Politiques et de la Consolidation de la Paix et

des Opérations, Abdel-Fatau Musah, étaient également présents.

Les discussions ont porté sur la situation et les tendances politiques, socio-économiques et sécuritaires en Afrique de l'Ouest et

au Sahel, ainsi que sur leur impact sur les régions voisines, notamment

la région d'Afrique centrale. Les participants ont exprimé leurs

condoléances aux familles des victimes d'attaques d'extrémistes

violents, tant civils que militaires, notamment au Mali, au Burkina Faso

et au Niger, ainsi que dans le bassin du lac Tchad, tout en condamnant

fermement les attaques contre les civils et les casques bleus.

Ils ont

souligné la nécessité d'une approche multidimensionnelle et régionale

pour s'attaquer aux causes profondes de l'insécurité et ont appelé à une

coopération renforcée entre tous les acteurs et gouvernements concernés.

1. Les représentants spéciaux, les chefs de mission et les coordinateurs résidents ont salué les efforts déployés pour maintenir la

paix et la stabilité en Côte d'Ivoire et se sont félicités du lancement

récent par le gouvernement d'une nouvelle phase de dialogue politique

sur le code électoral, à l'approche de l'élection présidentielle de

2020. Ils ont exprimé leur préoccupation face à la crise de confiance

croissante entre les principaux acteurs du processus électoral et ont

encouragé un engagement constructif de toutes les parties prenantes au

dialogue, afin de garantir un large consensus et une inclusion de tous

dans le processus électoral. Les participants ont salué les efforts du

coordinateur résident et de l'équipe pays des Nations unies pour mettre

en œuvre les recommandations de la mission d'évaluation des besoins

électoraux des Nations unies, déployée du 11 au 22 novembre 2019. Les

participants ont également salué les initiatives régionales et internationales visant à renforcer la crédibilité du processus électoral, et ont exhorté tous les acteurs politiques à promouvoir la paix et la stabilité.

2. Les chefs de mission ont exprimé leur inquiétude face aux tensions et à la violence politiques actuelles ainsi qu'aux violations des droits de l'homme en Guinée, et ont appelé tous les acteurs à faire preuve de retenue et à engager un dialogue constructif pour résoudre leurs différends avant les prochaines élections législatives et présidentielles dans le plus grand respect des principes démocratiques et de l'État de droit. Ils ont encouragé tous les acteurs à prendre des mesures pour promouvoir la cohésion sociale et éviter l'utilisation d'un langage incendiaire.

Lire l'intégralité du compte rendu <u>ici</u>

# Examen périodique universel : la Guinée sur le banc des accusés à Genève

écrit par GuineePolitique© | 25 mars 2020



Après <u>2010</u> et <u>2015</u>, la Guinée de retour à Genève pour son troisième cycle dans le cadre de l'examen périodique universel

(EPU) qui consiste à passer en revue les réalisations de l'ensemble des Etats membres de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme. Ce mardi 21 janvier 2020, la délégation guinéenne conduite par le ministre de la justice garde des sceaux Mamadou Lamine Fofana était à la 35° session de l'examen périodique universel pour présenter le rapport national de la Guinée sur la situation des droits de l'homme et écouter les recommandations des autres pays membres.

La France, les Etats-Unis, le Royaume-Uni, les Pays-Bas, la Belgique et le Canada n'ont pas manqué d'exprimer leurs inquiétudes suite aux violences meurtrières enregistrées ces derniers temps en Guinée.

### Nous vous proposons quelques extraits des interventions

Etats-Unis, Mr. Philip Martin Cummings France, Mr. François Gave

Voir d'autres extraits sur le fil Twitter @RIFCHEDIALLO

#### L'Examen

périodique universel (EPU) est un processus unique en son genre. Il consiste à

passer en revue les réalisations de l'ensemble des Etats membres de l'ONU dans

le domaine des droits de l'homme. Il s'agit d'un processus mené par les Etats,

sous les auspices du Conseil des droits de l'homme. Il fournit à chaque Etat

l'opportunité de présenter les mesures qu'il a pris pour améliorer la situation

des droits de l'homme sur son territoire et remplir ses obligations en la

matière. Mécanisme central du Conseil des droits de l'homme,

### l'EPU est conçu

pour assurer une égalité de traitement à chaque pays.

#### L'Examen

périodique universel (EPU) a été établi par la résolution 60/251 de l'Assemblée

générale des Nations Unies, résolution adoptée le 15 mars 2006 et qui est à

l'origine de la création du Conseil des droits de l'homme. Ce processus, basé

sur la coopération, a permis à fin octobre 2011, d'examiner la situation

des droits de l'homme des 193 Etats membres de l'ONU. Aucun autre mécanisme

universel de ce type n'existe à l'heure actuelle. L'EPU est un des piliers sur

lequel s'appuie le Conseil : il rappelle aux Etats leur responsabilité de

respecter pleinement et de mettre en œuvre tous les droits de l'homme et

libertés fondamentales. L'objectif ultime de l'EPU est d'améliorer la situation

des droits de l'homme dans tous les pays et de traiter des violations des

droits de l'homme, où qu'elles se produisent.

L'intégralité	du	passage	de	la	Guinée	<u>ici</u>		

# Manifestations en Guinée: la situation inquiète Human Rights Watch

écrit par GuineePolitique© | 25 mars 2020



### [NDLR]

Interrogé ce <u>mercredi 15 janvier 2019</u> à l'assemblée nationale par <u>Bruno Fuhs</u>, député de la 6<sup>e</sup> circonscription du Haut-Rhin, Jean-Yves Le Drian le chef de la diplomatie française s'est prononcé sur la situation politique en Guinée.

Extraits choisis par notre rédaction

Questions de Bruno Fuhs

Réponse de Jean-Yves Le Drian

# Guinée : les droits de l'homme à la croisée des chemins

écrit par GuineePolitique© | 25 mars 2020



Par Carine Kaneza Nantulya -\* directrice du plaidoyer au sein de la division Afrique de Human Rights Watch.

TÉMOIGNAGE. Depuis le mois d'octobre, le pays est le théâtre de manifestations violemment réprimées. Qu'en est-il sur le terrain ? Éléments de réponse.

« En tuant mon fils, ils m'ont aussi tuée. J'aurais préféré qu'ils le laissent vivre, et me tuent, moi… Dieu nous appelle à pardonner, mais je ne peux pas pardonner à ces gens-là. » Les yeux secs, un bébé sur les genoux, menue et tout en noir, Adama Awa Diallo parle lentement. Elle raconte les derniers moments de son fils, Alpha Souleymane Diallo, qui, selon un témoin oculaire, a été tué par balle le 14 novembre 2019 par un membre des forces de sécurité guinéennes.

# La répression des manifestations

Diallo s'ajoute à la vingtaine de Guinéens récemment tués lors des <u>manifestations</u> contre un référendum constitutionnel, une

réforme fortement contestée par une opposition qui craint qu'elle ne soit un moyen pour le président <u>Alpha Condé</u> de briguer un troisième mandat. Diallo et ses amis chantaient des slogans contre une nouvelle Constitution quand, à la vue d'un pick-up noir appartenant à la police, ils se sont enfuis et engouffrés dans une cour. Un policier en uniforme les aurait suivis et aurait tiré, laissant Alpha mortellement blessé. Le lendemain, le gouvernement a affirmé que Diallo avait été « touché au niveau de la poitrine au quartier Concasseur par un projectile ».

Depuis <u>le 14 octobre</u>, des manifestations contre une nouvelle Constitution sont organisées à travers tout le pays. Les forces de sécurité les ont violemment réprimées et <u>ont emprisonné des activistes</u>. Des manifestants s'en sont pour leur part pris aux forces de sécurité avec des pierres et d'autres projectiles, tuant un gendarme et en blessant des dizaines d'autres. « C'est un référendum de la mort », me raconte un activiste, « tous ces morts ne feront que s'accumuler et si le gouvernement ne fait rien, notre pays risque de tout perdre ».

## La révision constitutionnelle rejetée

Le président Condé apparaît pourtant prêt à entériner une nouvelle Constitution à tout prix. Après avoir pendant plusieurs mois refusé de se prononcer sur le sujet, il a, le 19 décembre, <u>annoncé</u> son soutien au projet et a même publié la proposition du nouveau texte fondamental.

Les partenaires régionaux, notamment <u>la Commission des États</u> <u>de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao)</u> et la <u>Commission africaine</u> <u>des droits de l'homme et des peuples</u> (CADHP) ont tiré la sonnette d'alarme sur la crise, appelant au respect des droits fondamentaux des manifestants et à une meilleure gestion des manifestations par les forces de l'ordre.

<u>Depuis, les forces de sécurité font preuve de plus de retenue</u>

pendant les manifestations. Les autorités locales ont autorisé plusieurs grandes manifestations à Conakry du Front national pour la défense de la Constitution (FNDC), la coalition à l'origine du mouvement de protestation contre une nouvelle Constitution. La cour d'appel de Conakry a aussi relâché temporairement six leaders du FNDC le 28 novembre.

Entre la position de Condé maintenant clairement établie et une opposition inflexible dans sa volonté de la contester, la crise guinéenne prend une tournure dangereuse. Mais une évidence s'impose : les droits humains doivent figurer au cœur de toute solution politique à la crise, quelle qu'elle soit.

### Faire avancer les droits de l'homme

Le gouvernement devrait reconnaître et assurer sans équivoque le respect du droit fondamental à la liberté de réunion et d'expression de tout Guinéen. Il devrait sanctionner les membres des forces de sécurité et autres responsables d'abus. Pour cela, les autorités guinéennes devraient mettre en place une cellule judiciaire spéciale, dont la mission serait de surveiller, signaler et enquêter spécifiquement sur les violations des droits humains commises dans le cadre de processus référendaires et électoraux.

Le Bureau des droits de l'homme des Nations unies, présent en <u>Guinée</u>, le représentant spécial du secrétaire général pour l'<u>Afrique</u> de l'Ouest et le Sahel, la Cedeao et la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples devraient pour leur part placer la protection des droits humains au centre d'un agenda régional commun pour la résolution de la crise. Le gouvernement devrait quant à lui faire appel à l'assistance de ses partenaires régionaux et internationaux pour des enquêtes nécessitant des analyses criminalistiques particulières.

En l'absence de la mise en œuvre d'un processus judiciaire crédible par le gouvernement guinéen et compte tenu des tensions politico-ethniques qui sous-tendent la crise

actuelle, la Cedeao devrait collaborer avec la CADHP pour mettre en place une mission d'établissement des faits sur les violations commises lors des manifestations. Cette mission serait suivie d'une commission d'enquête à même de garantir l'indépendance et la transparence des investigations.

Depuis plus d'une décennie, l'histoire électorale de la Guinée est jalonnée d'épisodes violents qui ont coûté la vie à plusieurs centaines de personnes comme Alpha. Grâce à une réputation solidement acquise lors de sa gestion de <u>situations similaires</u> dans <u>la région</u>, la Cedeao est un acteur clé pour agir et prévenir une escalade supplémentaire de la violence et l'aggravation d'une crise qui n'a que trop duré.

Cet article est republié à partir de <u>lepoint.fr</u>. Lire l'original <u>ici</u>

# À quand la fin du désordre politico-judiciaire ?

écrit par GuineePolitique© | 25 mars 2020



Condamnés le 22 octobre 2019 à des peines allant de six mois à

un an de prison ferme, les principaux initiateurs des manifestations qui agitent le pays depuis plusieurs semaines ont été remis en liberté provisoire ce jeudi 28 novembre 2019.

Jugés pour « manœuvres et actes de nature à compromettre la sécurité publique et à occasionner des troubles à l'ordre public », les responsables du FNDC avaient appelé à manifester contre le projet de nouvelle constitution qui n'est rien d'autre qu'un moyen déguisé pour permettre à Alpha Condé de s'octroyer illégalement un troisième mandat.

Depuis cette condamnation, les réactions se sont multipliées pour dénoncer cette volonté des autorités guinéennes d'écraser toute forme d'opposition à ce projet décrié par la majorité des guinéens. Pour le chercheur à Amnesty International, François Patuel « Nul ne peut être détenu pour avoir organisé ou appelé à une manifestation pacifique. Les leaders du FNDC doivent être libérés immédiatement et sans condition ». L'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme dans un communiqué publié le 24 octobre 2019 condamnait cette décision de la justice guinéenne et demandait aux autorités la libération immédiate et inconditionnelle des membres du FNDC arrêtés le 12 octobre 2019 et condamnés à des peines d'emprisonnement.

### Le procès

en appel de ce jeudi portait sur une demande de renvoi et de remise en liberté.

A l'issue de l'audience, les deux demandes ont été acceptées par le ministère

public en ordonnant la mise en liberté des prévenus et le renvoi du dossier au

5 décembre 2019.

Sous forte pression permanente sur le plan national avec les manifestations de rue et à l'international, les autorités

guinéennes n'avaient d'autres choix que de reculer. Il faut rappeler que les manifestations de rue pour s'opposer au projet de 3<sup>e</sup> mandat pour Alpha Condé ont fait plus de 20 morts. Ce désordre politico-judiciaire avec son trophée macabre témoigne de l'état de déliquescence des institutions de la République où les répressions et condamnations sont récurrentes avec ses corollaires de violations de droits humains.



**Sékou Chérif Diallo**Fondateur/Administrateur
www.guineepolitique.com

Chronologie : 121 articles de presse pour comprendre la dérive répressive du régime de Alpha Condé [avril 2011 à octobre 2019]

écrit par GuineePolitique© | 25 mars 2020



Plongé dans les archives de RFI de 2011 à 2019, nous avons lu 121 articles de presse sur la Guinée qui traitent des sujets : répressions de manifestations, violences policières, arrestations d'opposants, de journalistes et d'artistes, condamnation d'opposants, manifestants tués, violations de droit de l'homme, torture, violences interethniques, interdiction de manifestations, violation de la liberté de la presse, assassinats ciblés. De façon chronologique, nous vous rappelons les faits qui témoignent du caractère répressif du régime de Alpha Condé.

Avril 2011, sept partisans de l'opposant guinéen Cellou Dalein Diallo ont été condamnés à 1 an de prison ferme pour avoir participé le 3 avril à <u>un rassemblement interdit</u> par le gouverneur de Conakry. Au total, 60 membres de l'UFDG étaient jugés devant les tribunaux.

Mai 2011, au moins 25 morts, plusieurs blessés dont 17 dans un état grave et 21 bâtiments incendiés, c'est le bilan d'un conflit interethnique qui a dégénéré dans le district de Galakpaye, localité du sud-est de la Guinée. Les violences, entre autochtones originaires de la région des Kpèles et des Malinkés venus d'autres parties de la Guinée, ont éclatées dans la nuit du lundi 2 mai au mardi 3 mai 2011. Les tensions entre ethnies sont courantes en Guinée, mais habituellement à l'occasion de scrutins électorales, comme se fut le cas lors de l'élection présidentielle de 2010.

Mai 2011, les trois militaires affectés à la protection rapprochée du leader de l'opposition Cellou Dalein Diallo, ont été condamnés jeudi 12 mai 2011 à deux ans de prison ferme pour « participation à un rassemblement interdit et trouble à l'ordre public ». Ils s'étaient rendus le 3 avril à l'aéroport de Conakry pour accueillir Cellou Dalein Diallo de retour en Guinée après près de quatre mois d'absence

Juillet 2011, des tirs nourris ont été entendus pendant près de trois heures ce mardi 19 juillet 2011 au matin dans le quartier de la résidence du président guinéen Alpha Condé à Conakry. Selon la radio d'Etat guinéenne, la résidence aurait été touchée par une roquette. François Fall, ministresecrétaire général de la présidence, a déclaré que le président Condé était « sain et sauf ». Alpha Condé qui s'est exprimé dans la matinée appelant au calme et à la vigilance. Les combats auraient fait un mort. A la suite de l'attaque, l'ancien chef d'état-major de l'armée guinéenne, le général Nouhou Thiam a été arrêté, selon sa femme.

Juillet 2011, au lendemain de la tentative d'assassinat contre Alpha Condé, 37 militaires guinéens ont été arrêtés ce mercredi 20 juillet 2011. Il s'agit pour la plupart de proches du général Sékouba Konaté, ancien président du régime de transition, et de l'ancien chef de la junte militaire Moussa Dadis Camara. Tous sont détenus au siège de l'état-major de la gendarmerie nationale à Conakry.

Juillet 2011, le parquet a ouvert une information judiciaire en Guinée après l'attaque contre la résidence du président Alpha Condé mardi dernier. Selon l'avocat général, des véhicules, des armes, des munitions et une importante quantité de drogue ont été saisis. Au total, ce sont maintenant 40 militaires qui ont été interpellés depuis l'assaut. On a appris ce vendredi 22 juillet l'arrestation du colonel Algassimou Barry, longtemps préfet de N'Zérékoré et celle du général Bachir Diallo, ancien directeur de cabinet du général Sékouba Konaté, qui a dirigé la transition.

Juillet 2011, en Guinée, <u>les médias nationaux ont reçu</u> <u>l'interdiction provisoire d'évoquer l'attentat contre la vie du chef de l'Etat</u> qui a eu lieu la semaine dernière. Les émissions à caractère politique sont aussi proscrites jusqu'à nouvel ordre. Plusieurs associations et l'Union des radios et télés libres de Guinée demandent à ce que le CNC, le Conseil national de la communication, revienne sur sa décision.

Juillet 2011, après l'interdiction faite à tout média national guinéen d'évoquer l'attentat contre le président Alpha Condé, la France fait part de sa préoccupation. Elle a dénoncé, ce jeudi 28 juillet, « une atteinte grave à la liberté d'expression ». De leur côté, les médias privés guinéens s'insurgent contre un « acte de censure » et l'association de défense de la liberté de la presse RSF parle de « mesure liberticide ». Les autorités assurent que cette mesure est temporaire.

Septembre 2011, il s'agit d'accusations graves. Le président guinéen Alpha Condé accuse les autorités sénégalaises et gambiennes d'avoir été complices de l'attentat qui l'a visé le 19 juillet 2011. Dans une interview accordée au quotidien sénégalais l'Enquête et à la radio Sud FM, Alpha Condé affirme, ce dimanche 11 septembre 2011, que les gouvernements de ces deux pays ont laissé les préparatifs de cette attaque se dérouler sur leur sol sans réagir. Il dit s'en être déjà ouvert à Madické Niang, le ministre sénégalais des Affaires étrangères, ainsi qu'à son homologue gambien. Lors de cet entretien, Alpha Condé cite le nom de certains guinéens qui selon lui ont été associés d'une manière ou d'une autre aux préparatifs de l'attaque : Bah Oury, le numéro 2 de l'UFDG, le parti de Cellou Dallein Diallo, Tibou Camara ou encore Amadou Oury Diallo dit Sadaka.

Septembre 2011, le gouvernement sénégalais a déclaré le 12 septembre avoir appris « avec surprise » les accusations d'Alpha Condé, qui le soupçonne de complicité dans un attentat dont il est sorti indemne en juillet. Il nie toute implication

après <u>un démenti de la présidence sénégalaise</u>. De son côté, le gouvernement gambien a réfuté les accusations du président Alpha Condé.

Septembre 2011, les forces de l'ordre ont empêché ce mardi 27 septembre 2011 la tenue, à Conakry, d'un rassemblement d'opposants qui entendaient protester contre l'organisation d'élections législatives à une date fixée « unilatéralement » par le pouvoir et la Commission électorale nationale indépendante (Céni), dont ils demandent la restructuration. Un homme de 35 ans a été tué par balle lors des affrontements.

Septembre 2011, au moins deux personnes ont été tuées hier mardi [ 27 septembre] à Conakry et une trentaine d'autres blessées, selon le bilan officiel des violences qui ont éclaté après l'interdiction d'un rassemblement de l'opposition. Certaines sources avancent le chiffre de quatre morts. Les affrontements ont opposé des partisans de l'opposition aux forces de l'ordre. L'opposition entendait manifester contre l'organisation de législatives le 29 décembre. Elle conteste les modalités d'organisation du scrutin et sa date, décidées selon elle, sans concertation par le gouvernement et la Commission électorale.

Septembre 2011, après les violences ayant opposé les forces de l'ordre à des manifestants qui ont fait au moins deux morts mardi à Conakry, et entraîné plus de 300 arrestations, le gouvernement guinéen tend la main à l'opposition. Il propose une rencontre aux différents partis pour désamorcer la crise. Une rencontre qui pourrait se tenir dès ce vendredi 30 septembre 2011. L'opposition dénonce depuis quelques jours l'organisation des législatives du 29 décembre, date décidée, selon elle, sans concertation. Elle accuse le pouvoir de préparer des fraudes.

Octobre 2011, <u>le secrétaire général de la Confédération</u> nationale des travailleurs de Guinée (CNTG) est sorti indemme <u>d'une attaque à main armée contre son domicile</u> dans la

banlieue de Conakry. Quatre hommes portant « des uniformes en treillis de l'armée guinéenne» et des cagoules, a expliqué Amadou Diallo. Une enquête est ouverte.

Octobre 2011, que se passe-t-il au sein de la Céni ? <u>Le limogeage du directeur des opérations de la Céni, Pathé Dieng, crée une situation embarrassante au sein de l'institution</u>. Et c'est même la cacophonie qui règne. Le président guinéen, Alpha Condé, a tapé du poing sur la table.

Novembre 2011, « La torture reste une pratique courante, voire ordinaire » en Guinée. C'est le constat qui ressort d'un rapport de plusieurs organisations de défense des droits de l'homme dont l'ACAT, Action des chrétiens pour l'abolition de la torture. Ce rapport est le fruit d'une enquête menée pendant un an par ces organisations.

**Février 2012**, l'opposition politique guinéenne, réunie autour de l'Alliance pour le progrès et la démocratie, a appelé, le lundi 13 février 2012, à une « <u>journée ville morte</u> » dans le pays. Elle accuse le pouvoir de multiplier les violations des droits de l'homme et de liberté.

Mars 2012, la police a dispersé ce 17 mars 2012 à Conakry une manifestation de l'opposition avec des tirs de grenades lacrymogènes. Des dizaines de personnes ont été arrêtées. Depuis plusieurs mois, l'opposition réclame des élections législatives « transparentes ». Prévues initialement en décembre dernier, elles ont été reportées au 8 juillet 2012 à la suite de plusieurs interventions de l'opposition qui conteste le processus de leur organisation.

Mars 2012, au moins 15 militants ont été blessés dans l'attaque du siège du parti présidentiel, le Rassemblement du peuple de Guinée, ce samedi 17 mars. Quelques heures plus tôt, la police avait dispersé une manifestation de l'opposition à coups de gaz lacrymogène. L'attaque est intervenue en représailles. Ce dimanche, <u>le siège du Parti de l'espoir pour</u>

<u>le développement national (PEDN) de Lansana Kouyaté, de la ville de Kouroussa, à l'est de la capitale, a également été attaqué</u>.

Avril 2012, un tollé général s'est abattu sur la commission électorale nationale indépendante de Guinée, <u>la Céni, après un nouveau report sine die des élections législatives prévues le 8 juillet et déjà ajournées à plusieurs reprises</u>. Le président guinéen Alpha Condé a expliqué aux médias d'Etat ne pas convoquer les électeurs à la date annoncée, car il n'a pas « la certitude que tout est normal, que tous les problèmes techniques sont réglés ».

Mai 2012, la date des élections législatives guinéennes n'est toujours pas fixée, alors que ce scrutin devait se tenir six mois après l'investiture du président Condé, en décembre 2010. Le 27 avril dernier, évoquant des « problèmes techniques », Alpha Condé a annoncé le report sine die des législatives. Face à ce nouveau retard, <u>l'opposition guinéenne a annoncé, ce lundi 7 mai, l'organisation de manifestations de rues et de meetings pour exiger du gouvernement des législatives transparentes dans les meilleurs délais.</u>

Août 2012, des violences ont éclaté dans la nuit de vendredi 3 à samedi 4 août entre forces de l'ordre et villageois guerzés et tomas dans la localité de Zogota, proche de N'zérékoré, principale ville de la Guinée forestière. Les forces de l'ordre ont tiré à balles réelles : au moins cinq personnes ont été abattues et plusieurs autres ont été blessées.

Août 2012, en Guinée, la manifestation de l'opposition interdite par les autorités a mal tourné dans la capitale Conakry. Les forces de l'ordre sont intervenues et policiers, gendarmes et militants se seraient affrontés. Des gaz lacrymogènes ont été lancés dans les concessions de leaders de l'opposition, Lansana Kouyaté et Cellou Dalen Diallo.

Septembre 2012, le président de la Commission nationale

électorale indépendante (Ceni) de Guinée, Louceny Camara, a annoncé mercredi 5 septembre qu'il quitterait prochainement ses fonctions, à la faveur d'une réorganisation — en cours — de cette institution chargée d'organiser les prochaines élections législatives. Louceny Camara était contesté par l'opposition qui réclamait son remplacement. Cependant, cette concession est jugée mineure par l'opposition qui est encore loin de vouloir revenir au sein de la Ceni.

Novembre 2012, La directrice nationale du Trésor public de Guinée, Aïssatou Boiro, a été assassinée, ce vendredi 10 novembre dans la soirée à Conakry, par des inconnus qui n'ont pas encore été retrouvés. Elle était l'une des personnalités les plus importantes dans la lutte contre le détournement de fonds au sein des services de l'Etat.

**Décembre 2012**, la ville de Guéckédou, en Guinée forestière, est secouée depuis le 8 décembre par <u>des manifestations pour réclamer le départ du préfet</u>. Boukary Keita exige, selon ses détracteurs, l'adhésion obligatoire de tous les fonctionnaires de la ville au le Rassemblement du peuple de Guinée (RPG), le parti présidentiel. Il y a eu au moins une vingtaine de blessés lors de ces manifestations.

**Décembre 2012**, la ville de Guéckédou, en Guinée forestière, a encore été secouée le mardi 11 décembre 2012 par <u>des violences</u> entre partisans et adversaires du préfet de la ville, Boukary Keita. Bilan de ces nouvelles violences : au moins deux morts et des dizaines de blessés.

Février 2013, à trois mois des élections, l'opposition fait de nouveau entendre sa voix. Des milliers d'opposants ont manifesté dans les rues de Conakry, ce lundi 18 février, pour exiger que les élections législatives prévues le 12 mai prochain soient libres et transparentes. Ils réclament notamment le renvoi, sans condition, de l'opérateur sudafricain Way Mark, chargé de mettre à jour le fichier électoral. C'est l'une des rares fois où les autorités ont

levé l'interdiction de manifester.

**Février 2013**, en Guinée, <u>l'opposition se retire du processus</u> <u>électoral pour protester contre l'absence de dialogue avec le pouvoir</u> et le manque de concertation avec le président de la Commission électorale nationale indépendante (Céni), Bakary Fofana. Elle ne boycottera toutefois pas les prochaines élections. Il s'agit des législatives, repoussées à plusieurs reprises, qui ont été fixées au 12 mai prochain.

**Février 2013**, l'opposition guinéenne a encore mobilisé ce mercredi 27 février des milliers de personnes dans les rues de Conakry pour exiger des élections législatives libres et transparentes dont la date est prévue le 12 mai prochain. <u>Une manifestation émaillée d'affrontements entre manifestants et forces de l'ordre. Le dernier bilan fait état d'au moins 130 blessés.</u>

Mars 2013, une trentaine de responsables de l'opposition au président Alpha Condé sont convoqués par la justice, jeudi 14 mars à Conakry. Ils doivent être entendus dans le cadre d'une enquête ouverte pour faire la lumière sur les violences ayant entraîné neuf morts, à la suite de la manifestation du 27 février dernier.

Mars 2013, des heurts violents ont éclaté à Conakry ce jeudi pour la troisième soirée consécutive. Plusieurs quartiers de la banlieue ont été secoué par des échauffourées entre forces de l'ordre et jeunes excédés par le manque d'électricité. Des coupures récurrentes depuis plus d'une semaine. La compagnie d'électricité affirme que des travaux d'aménagement à la centrale de Tombo affectent le réseau.

**Avril 2013**, en Guinée, la date des prochaines législatives est fixée au 30 juin. Le décret est signé du président Alpha Condé. Faute de consensus avec l'opposition sur l'organisation d'un scrutin « libre et transparent », les législatives avaient été maintes fois repoussées. Aussitôt le décret signé,

les principaux chefs de l'opposition se sont réunis, dimanche 14 avril, à Conakry, et ont appelé à des <u>manifestations</u> pacifiques dans tout le pays à partir de jeudi, pour protester contre ce qu'ils considèrent comme un « déni de démocratie ».

Avril 2013, des affrontements entre forces de l'ordre et manifestants ont marqué la marche de l'opposition organisée à Conakry ce jeudi 18 avril. Les affrontements ont fait une quinzaine de blessés, et sept personnes ont été interpellées, dont deux leaders de l'opposition. L'opposition dénonce les conditions de l'organisation des élections législatives du 30 juin prochain. En février dernier, une précédente marche s'était soldée par des violences qui avaient alors entraîné la mort de neuf personnes.

Avril 2013, les manifestations et les violences ont repris de plus belle à Conakry. Lors d'une manifestation de l'opposition, ce jeudi 25 avril, dans la capitale guinéenne, au moins une personne a été tuée et dix autres blessées par balle. Des milliers de personnes sont descendues dans les rues à l'appel des opposants au président Alpha Condé. Ces derniers dénoncent toujours les conditions d'organisation des élections législatives du 30 juin prochain.

Mais 2013, le facilitateur de l'ONU, Said Djinnit, peine à trouver un terrain d'entente entre l'opposition et le gouvernement en vue d'instaurer le dialogue entre les deux parties. Le représentant spécial de l'ONU pour l'Afrique de l'Ouest s'est réuni avec les principaux responsables de l'opposition mais la publication du décret présidentiel, fixant au 30 juin le scrutin législatif, pose toujours problème.

Mai 2013, <u>des heurts ont opposé jeudi 2 mai, à Conakry, les forces de l'ordre et des militants de l'opposition</u>. Des dizaines de personnes ont été blessées dans les deux camps. Les manifestants demandent notamment des élections législatives libres et transparentes. La date du scrutin a été

fixée par le président Alpha Condé au 30 juin, ce que l'opposition conteste.

Mai 2013, la contestation se poursuit en Guinée. L'opposition dénonce toujours les conditions d'organisation des législatives du 30 juin prochain. Et réclame le départ de l'opérateur technique Waymark censé réviser le fichier électoral ainsi que la prise en compte du vote des Guinéens de l'étranger. Après la manifestation de jeudi, de nouvelles échaufourrées ont opposé vendredi 3 mai militants de l'opposition et forces de l'ordre dans des quartiers réputés proches de l'opposition à Conakry. Des coups de feu ont éclaté vendredi et il y aurait au moins deux morts. Trois, selon Cellou Dallein Diallo, le président de l'UFDG.

Mai 2013, la situation reste incertaine et un climat précaire règne dans la capitale guinéenne depuis la marche organisée par l'opposition jeudi 2 mai. Une marche pacifique qui a dégénéré en affrontements avec les forces de l'ordre, faisant des dizaines de blessés. Les jours suivants, <u>les forces de l'ordre ont effectué une expédition punitive contre des opposants, pour venger l'un des leurs, qui a succombé à ses blessures.</u>

Mai 2013, en Guinée, les pénuries d'eau et d'électricité à Conakry font des dégâts ! La population manifeste tous les soirs dans les quartiers de la capitale pour protester contre ces pénuries qui s'aggravent de jour en jour et qui occasionnent des affrontements entre forces de l'ordre et jeunes dans les quartiers comme ce fut le cas dans la nuit de vendredi 10 mai à samedi 11 mai.

Mai 2013, de nouvelles manifestations de l'opposition ont dégénéré jeudi 23 mai. Des dizaines de milliers de manifestants se sont opposés aux forces de l'ordre, dénonçant un processus électoral trop favorable au président sortant, Alpha Condé. Ces heurts ont fait un mort par balle et plusieurs blessés. Si le scrutin législatif a bien lieu le 30

juin prochain, l'opposition ne sera pas représentée, faute d'avoir présenté une liste.

Mai 2013, les échauffourées entre des jeunes de l'opposition et ceux favorables au pouvoir ont continué ce samedi 25 mai. Des sources médicales dénombrent au moins 15 personnes tuées depuis jeudi. Les premières violences ont éclaté jeudi, lors d'une marche d'opposants protestant contre un décret fixant au 30 juin la date des législatives, et se sont poursuivies vendredi. Face à cette situation, l'action des forces de l'ordre suscite des questions.

Juin 2013, des heurts ont éclaté ce mercredi à Conakry entre militants de l'opposition et forces de l'ordre faisant au moins 12 blessés dont 3 par balles selon des services sanitaires. Les militants avaient fait le déplacement pour soutenir Cellou Dalein Diallo accusé de diffamation.

Juillet 2013, des violences intercommunautaires ont éclaté hier, lundi 15 juillet, à Nzérékoré dans l'extrême sud-est de la Guinée, faisant au moins dix morts, de nombreux blessés et des dégâts matériels importants. Les affrontements entre autochtones guerzés et allogènes koniakés d'origine mandingue sont récurrents dans la région.

Juillet 2013, en Guinée, malgré un couvre-feu imposé depuis deux jours, la tension était encore palpable hier soir, mardi, dans les villes de Koulé et Nzérékoré. Deux communautés du sud-est du pays se déchirent depuis dimanche suite au passage à tabac qui a conduit à la mort d'un jeune homme. Les représailles ont provoqué des violences qui selon le dernier bilan officiel ont fait 16 morts et 80 blessés.

Août 2013, <u>le gouverneur de Conakry a interdit à partir de jeudi toute manifestation liée aux coupures d'électricité</u> après des violences et des heurts avec les forces de l'ordre qui ont fait ces derniers jours plusieurs blessés. Un immeuble de quatre étages abritant le siège et des appartements

d'Electricité de Guinée, la compagnie publique, a été saccagé et incendié par des manifestants.

Septembre 2013, le climat politique reste tendu à Conakry malgré le report des législatives du 24 au 28 septembre. Des échauffourées ont éclaté hier, dimanche 22 septembre, dans plusieurs quartiers de Conakry. Le bilan fait état de 24 blessés, selon les autorités. Des affrontements ont opposé des militants du RPG, le parti présidentiel, à ceux de l'UFDG de Cellou Dalein Diallo, le principal parti d'opposition. Les gendarmes ont dû intervenir durant trois heures pour ramener le calme.

Octobre 2013, une quinzaine de jeunes Guinéens ont été arrêtés entre le 24 et le 25 septembre suite aux violences préélectorales. Gardés au secret pendant plusieurs jours, ils auraient ensuite été transférés dans un camp militaire à Kankan à plusieurs centaines de kilomètres de là. Les familles ont saisi la justice et chacun s'interroge à Conakry sur cette étrange procédure.

Novembre 2013, des violences ont éclaté le mardi 19 novembre 2013 à Fria. Dans cette ville minière de l'Ouest guinéen, des milliers de jeunes gens et de femmes ont laissé éclater leur colère en raison des pénuries récurrentes d'eau et d'électricité. Cette manifestation a fait de nombreux blessés et de dégâts matériels.

Novembre 2013, l'opposition guinéenne entend protester contre ce qu'elle appelle le « hold-up » du pouvoir aux élections législatives du 28 septembre, des élections remportées par le parti du président Alpha Condé. L'appel de l'opposition pour une « journée ville morte », ce lundi 25 novembre, a été relativement suivi. Et la journée a surtout été marquée par des violences.

**Décembre 2013**, en Guinée, la situation reste tendue à Fria. Mardi, la ville située à environ 160 km à l'est de Conakry, a

été le théâtre d'affrontements entre les forces de l'ordre et les manifestants, faisant six blessés légers d'après les hôpitaux. La tension s'accentue dans la cité minière depuis que son usine d'alumine a fermé il y a 20 mois. La ville, qui dépendait entièrement de l'activité de l'usine, continue de s'enfoncer dans la crise. Seul le centre-ville est alimenté en électricité.

**Décembre 2013**, <u>la criminalité refait surface en Guinée</u>. L'inquiétude grandit dans la population. Le bilan est lourd pour cette fin d'année 2013 : on a enregistré en quelques mois plus d'une vingtaine d'attaques à mains armées dont certaines meurtrières dans le pays.

**Décembre 2013**, ces dernières années, les cas de violence meurtrière se sont multipliés en Guinée. Lundi 16 décembre, à Kankan, le fief traditionnel du parti présidentiel d'Alpha Condé dans l'est du pays, des affrontements ont fait au moins trois morts depuis samedi. La gendarmerie a été saccagée lors d'une manifestation contre la mort d'un footballeur frappé par les forces de l'ordre. <u>Un cycle de violences alimenté par le règne de l'impunité</u>.

Février 2014, Deux personnes ont été tuées et au 33 légèrement blessées lors d'émeutes, à Conakry, ce mardi 18 février. Ces violences ont eu lieu à la suite du manque chronique de courant électrique en Guinée. Des milliers de jeunes gens ont laissé éclater leur colère dans plusieurs quartiers de la banlieue de Conakry où les forces de l'ordre, déployées en masse, ont affronté les manifestants.

Mars 2014, Des centaines de femmes ont manifesté lundi à Conakry pour protester contre les pénuries d'eau dans leurs quartiers depuis plusieurs mois. Elles ont barricadé le grand carrefour et empêché la circulation sur le boulevard le Prince, l'un des grands axes routiers, qui mène vers le centre-ville de la capitale guinéenne.

Avril 2015, en Guinée, <u>l'opposition s'insurge contre les agressions dont sont victimes des personnalités politiques</u> depuis plusieurs mois. Après l'assassinat d'un ancien ministre en février, le porte-parole de l'opposition Aboubacar Sylla a été poursuivi par des motards qui ont fait feu sur son véhicule, le dimanche 5 avril.

Avril 2015, un appel de l'opposition à manifester pour protester contre l'insécurité en Guinée a paralysé ce lundi 13 avril la ville de Conakry (plus de 2 millions d'habitants), faisant <u>au moins neuf blessés par balle à la suite d'échauffourées entre manifestants et forces de l'ordre.</u>

Avril 2015, six personnes ont comparu suite aux violentes manifestations du début de semaine à Conakry, jeudi 16 avril, au tribunal de Mafanco, en banlieue de la capitale. Cinq ont été condamnées à des peines de deux à six mois de détention pour « troubles à l'ordre public ». Dans le même temps, 36 personnes devaient comparaître devant un autre tribunal, à Dixinn, dans une procédure de flagrant délit. Mais le jugement a été reporté à lundi prochain.

Avril 2015, après les violents affrontements de la semaine dernière et malgré l'interdiction, <u>de nouvelles manifestations</u> <u>de l'opposition ont eu lieu lundi à Conakry</u>. L'opposition guinéenne demande toujours l'annulation du calendrier électoral.

Avril 2015, l'opposition avait appelé à manifester à Conakry, ainsi que dans plusieurs villes de l'intérieur du pays, ce jeudi 23 avril, pour contester le calendrier électoral. Elle exige en effet que les élections communales se tiennent avant le scrutin présidentiel prévu en octobre prochain. Mais jeudi soir, l'opposition déplore l'usage de la force par les autorités pour empêcher ce rassemblement qu'elle juge « pacifique ». Une manifestation dans la ville de Labé a fait un mort.

Mai 2015, C'est le bilan de la manifestation nationale organisée lundi 4 mai à Conakry et dans les principales villes du pays pour demander une révision du calendrier électoral. Une trentaine de personnes ont par ailleurs été déférées devant la justice. Une trentaine de personnes arrêtées ont été déférées devant la justice mardi 5 mai. Parmi elles, des mineurs de 11, 12 ou 13 ans.

Juin 2015, la Haute autorité de la communication de Guinée s'est attiré les foudres de la profession cette semaine avec une série de décisions que les journalistes qualifient de liberticides. Après une levée de boucliers de la presse, la HAC a fait marche arrière sur certains points. Mais pour les journalistes, c'est l'ensemble du texte qu'il faudrait modifier. Depuis le 1er juin et jusqu'à l'élection, la Haute autorité de la communication (HAC) entend surveiller de près ce qui se dit et s'écrit dans les médias quinéens.

Mai 2015, en Guinée, l'Assemblée nationale a adopté, le 2 juin, un texte de loi sur le maintien de l'ordre public. Ce texte définit quand et comment la force peut être utilisée en vue de maintenir l'ordre lors des manifestations. Une nouvelle mesure qui inquiète les organisations de défense des droits de l'homme, mais qui est défendue par le gouvernement. Ce texte de loi comporte des lacunes graves que dénonce Amnesty International.

Août 2015, Human Rights Watch dénonce les « excès et crimes commis par les forces de sécurité en Guinée », où l'ONG a dénombré deux morts et 146 blessés au cours des manifestations d'avril et mai dernier. Elle réclame aux autorités la fin de l'impunité et un plus grand contrôle des forces de l'ordre.

Août 2015, en Guinée, <u>un journaliste est porté disparu depuis</u> deux semaines. Chérif Diallo travaillait pour le groupe privé <u>Hadafo médias</u> et il est introuvable depuis le 23 juillet dernier. La police ne dispose pas de piste fiable pour le moment, mais ses proches n'excluent pas un enlèvement. Ce

mercredi, des dizaines de journalistes et des membres de la société civile guinéenne ont organisé une marche silencieuse à Conakry pour exiger des autorités guinéennes de faire toute la lumière sur cette affaire.

Août 2015, en Guinée, <u>Ousmane Gaoual Diallo</u>, <u>le député de l'opposition Union des forces démocratiques de Guinée (UFDG) de l'ancien Premier ministre Cellou Dalein Diallo</u>, a été arrêté et écroué à la prison de Conakry. Depuis dix jours, il était recherché par les forces de sécurité pour coups et blessures volontaires sur un opérateur économique guinéen chargé d'importer des véhicules pour les parlementaires ; le député n'ayant, semble-t-il, pas reçu le sien. Une altercation a alors éclaté entre lui et cet opérateur qui a été légèrement blessé.

Octobre 2015, des affrontements ont opposé pendant deux jours des militants de partis politiques rivaux dans l'extrême sudest de la Guinée. Ces heurts ont déjà fait de nombreux blessés et d'importants dégâts matériels ; le ministre de la Sécurité a condamné ces violences et a appelé au calme. Ces affrontements entre partisans du Rassemblement du peuple de Guinée (RPG) au pouvoir et de l'opposition de l'Union des forces démocratiques de Guinée (UFDG) ont éclaté à N'Zérékoré le vendredi 2 octobre au moment où Alpha Condé lui-même devait atterrir dans la région

Octobre 2015, <u>le bilan des affrontements qui ont duré deux</u> jours entre militants de partis politiques rivaux à N'Zérékoré dans l'extrême sud-est de la Guinée s'alourdit. On parle désormais d'un mort et de dizaines de blessés selon des sources officielles et indépendantes à une semaine de l'élection présidentielle.

Octobre 2015, des dizaines de femmes de l'Union des forces démocratiques de Guinée (UFDG), principal parti d'opposition en Guinée, ont manifesté vendredi 31 octobre devant les ministères de la Justice et celui des Droits de l'homme et des

<u>libertés publiques pour exiger la libération de plus de soixante des leurs, détenus depuis mi-septembre</u> et à l'approche du scrutin présidentiel du 11 octobre dernier. Ces responsables, militants et sympathisants de l'UDFG ont été arrêtés lors d'échauffourées entre eux et les militants du Rassemblement du peuple de Guinée (RPG), le parti présidentiel qui eux n'ont pas été inquiétés.

**Décembre 2015**, depuis plus de deux semaines, la localité de Kintinian, zone aurifère par excellence, près de la préfecture de Siguiri, est soumise à une intense pression qui a pour but de pousser les populations locales à déguerpir. L'Etat guinéen veut céder cette zone à une société aurifère qui exploite l'or dans la région depuis une vingtaine d'années. Pour tenter de mettre fin à la résistance des populations de Kintinian, les autorités ont employé ce samedi les grands moyens. Elles ont notamment déployé un important contingent de soldats, qui ont d'abord, selon des sources, utilisé du gaz lacrymogène et des matraques, avant de tirer à balles réelles.

Avril 2016, en Guinée, <u>les femmes de l'opposition sont en colère contre les autorités locales. Elles les accusent de séquestration et de détention illégale de leurs époux et enfants sans jugement depuis plusieurs mois. Mardi 19 avril, l'ambiance était toute particulière face à un impressionnant dispositif sécuritaire dans les principales rues qui mènent au grand port autonome de Conakry. Une manifestation autorisée puis interdite à la dernière minute a provoqué l'ire des femmes de l'opposition guinéenne. Elles voulaient dénoncer la dictature « du régime guinéen et exiger la libération de tous les opposants » arbitrairement détenus dans les prisons quinéennes.</u>

Mai 2016, la douleur s'est abattue sur la principale formation de l'opposition guinéenne. Le parti de l'ancien Premier ministre Cellou Dalein Diallo a enregistré <u>la mort d'un de ses agents de sécurité</u>, en détention depuis mi-février 2016. Mamadou Saïdou Bah avait été arrêté au lendemain

d'échauffourées, qui avaient conduit à la mort d'un journaliste indépendant près du siège de l'Union des forces démocratiques de Guinée (UFDG).

Mai 2016, y aura-t-il un 3e mandat pour Alpha Condé en Guinée ? Depuis une semaine, le débat ne désenfle pas. Le sujet s'est invité dans les conversations des Guinéens, sur internet, sur les radios, les télévisions. Alors certes, 2020 est encore loin, mais la question est posée. Il y a une semaine, lors d'une conférence de presse, le chef de l'Etat Alpha Condé a laissé planer le doute.

Juin 2016, en Guinée, des heurts et des dégâts ont à nouveau été enregistrés, pour la seconde journée consécutive, dans la ville de Mali, dans le nord du pays. Des échauffourées ont éclaté entre la population locale et des hommes du camp militaire qui ont torturé un chauffeur d'un camion qui a été grièvement blessé. Des heurts, des dégâts, des soldats qui ont tiré à balle réelle et de nombreux blessés. Tout a commencé quand un convoi militaire a été ralenti par un camion. Tout est parti du traitement inhumain et dégradant infligé à un citoyen de la ville de Mali par les hommes du colonel Issa Camara, le commandant du camp militaire de la ville.

Juin 2016, plusieurs associations de la presse guinéenne ainsi que l'ONG Reporters sans frontières (RSF) ont dénoncé mercredi 29 juin le passage à tabac d'un journaliste par la garde présidentielle à Conakry, lors d'un reportage au siège du parti au pouvoir samedi dernier. Abdoul Malick Diallo, collaborateur de l'hebdomadaire guinéen *Le Populaire* et du site Aminata.com, s'était rendu au siège du parti au pouvoir afin de couvrir les travaux de son assemblée générale hebdomadaire quand un membre de la garde présidentielle l'a pris à partie.

Août 2016, Véritable démonstration de force de l'opposition guinéenne ce mardi 16 août, dans les rues de Conakry où, au moins 700 000 personnes selon les organisateurs (moins de

500 000 selon les forces de l'ordre), ont défilé à <u>l'appel de l'opposition pour exiger plus de démocratie, de justice, de sécurité et de liberté face au régime d'Alpha Condé</u>. « *Alpha démissionne* », c'est par ce slogan que le porte-parole de l'opposition, Aboubacar Sylla, a entamé son discours sur l'esplanade du stade du 28 septembre.

Février 2017, des fumées noires visibles dans la banlieue de Conakry. Depuis ce lundi matin, en Guinée, des affrontements opposent des jeunes aux forces de l'ordre. Des barricades ont été érigées, des véhicules brûlés. Les manifestants réclament la reprise des cours alors que les enseignants sont en grève depuis deux semaines. Les écoles sont fermées, mais un accord a été trouvé dimanche soir entre les syndicats et le gouvernement.

Février 2017, les syndicats ont suspendu leur grève, ce lundi 20 février, suite à la signature d'un accord après 13 jours de négociations. Pourtant de violentes manifestations ont éclaté principalement dans la banlieue de la capitale guinéenne, faisant au moins cinq morts selon le gouvernement, à Cosa, sur l'axe Bambeto — Hamdalaye mais également à Gbessia, près de l'aéroport, Dabondy ou Yimbaya, des zones habituellement calmes.

Mars 2017, Un enfant a été tué mardi 14 mars à Guéckédou, en Guinée forestière, et quatre autres personnes ont été blessées, a confirmé le préfet. C'est le bilan de graves incidents qui ont éclaté à l'annonce de la condamnation de l'ancien maire de la ville de Koundou, Désiré Koundouno, qui avait refusé d'entrer au RPG, le parti du président Alpha Condé, avant d'être démis de ses fonctions. Il a été condamné mardi à trois ans de prison ferme pour détournement de fonds. Quand le jugement a été rendu, la foule dispersée, les forces de l'ordre auraient fait usage de leurs armes, selon plusieurs témoignages. Un enfant a été tué. Deux femmes seraient encore à l'hôpital.

Juillet 2017, en Guinée, le président Alpha Condé n'a encore rien dit sur ses intentions de modifier ou non la Constitution pour briguer un troisième mandat mais ses partisans s'activent et appellent de tous leurs vœux cette modification. Et après l'opposition, c'est la société civile qui se mobilise pour dénoncer ces appels. Mais <u>l'artiste reggae guinéen Elie Kamano a été empêché de défiler pacifiquement, lundi 17 juillet: il a été arrêté et placé en garde à vue par la police.</u>

Juillet 2017, Des artistes guinéens se placent en première ligne pour le combattre l'option d'un troisième mandat pour le président guinéen. La semaine dernière, c'était le reggaeman et militant Elie Kamano qui a été arrêté et écroué pendant plus de 24 heures. Ce mardi, c'est un autre artiste rasta, Takana Zion, surnommé «l'artiste du peuple» qui est descendu dans les rues pour protester avant de se faire arrêter par les forces de l'ordre.

Août2017, des dizaines de milliers de personnes ont répondu ce mercredi 2 août à l'appel de l'opposition guinéenne pour exiger du président Alpha Condé le respect des accords politiques de 2016. Des accords signés entre l'opposition et la mouvance présidentielle le 12 octobre 2016.

Septembre 2017, l'abondance des mines et la multitude des sociétés minières qui exploitent la bauxite dans la région de Boké, dans le nord-ouest de la Guinée, ne font pas le bonheur des populations locales. Cette semaine, il y a eu une seconde manifestation meurtrière depuis le début de l'année pour exiger le rétablissement des services sociaux de base. Les soldats ont fait usage de leurs armes à feu faisant au moins un mort et de nombreux blessés. C'est une accumulation de promesses non tenues qui a mis le feu aux poudres et jeté des centaines de personnes dans les rues de Boké.

Septembre 2017, ce vendredi 22 septembre, cela fait déjà dix jours que les habitants de Boké, dans le nord-ouest du pays, protestent contre l'absence d'électricité et d'eau, notamment.

Des violences qui ont déjà fait deux morts et des dizaines de blessés. Jeudi, les manifestants, en majorité des jeunes, s'en sont pris à des bâtiments publics de la ville voisine de Kolaboui. Les manifestants se sont en fait attaqués à des symboles de l'Etat. Les manifestants s'en sont pris aux symboles de l'Etat et aux symboles de l'activité minière. Des édifices publics comme la sous-préfecture, la mairie, ou encore le poste de gendarmerie ont été incendiés.

Octobre 2017, c'est la troisième marche en trois semaines à Conakry. L'opposition guinéenne a appelé dans les rues ses sympathisants mercredi 4 octobre pour marcher contre l'utilisation des armes à feu par les forces de l'ordre les jours de manifestations. Il y a deux semaines, deux manifestants ont succombé à leurs blessures par balle. D'abord interdite puis finalement autorisée par les pouvoirs publics, ce mercredi, la marche sous haute tension à cause des risques de dérapages était très encadrée.

Novembre 2017, sale temps pour la presse privée guinéenne : des dizaines de journalistes venus soutenir un des leurs, détenu, ont été brutalisés dans une gendarmerie de Conakry. Pour avoir campé dans la cour de l'escadron de gendarmerie de Matam, pour soutenir un des leurs, détenu dans ces locaux, les journalistes guinéens ont eu droit à un traitement inhumain et dégradant. Des bastonnades à l'aide de ceinturons, des coups de matraque, des coups de pied, tout était permis pour faire comprendre aux journalistes qu'ils n'étaient pas les bienvenus.

Novembre 2017, en Guinée, Espace FM est suspendue pour 7 jours. Cette décision émane de la Haute autorité de la communication. L'instance reproche à la radio d'avoir diffusé des informations « susceptibles de porter atteinte à la sécurité de l'Etat ». Dernier épisode d'une semaine de tensions entre autorités et journalistes. Lundi déjà un patron de presse avait été placé en garde à vue et mardi une dizaine de journalistes ont été violentés par des forces de l'ordre.

Novembre 2017, des centaines de représentants de médias sont descendus, hier, mardi 7 novembre, dans les rues de Conakry pour dénoncer les exactions des forces de l'ordre contre les journalistes et l'indifférence de la Haute autorité de la communication. Aboubacar Camara, est le directeur de la radio et TV Gangan. Il a été arrêté et incarcéré dans une brigade de gendarmerie

Novembre 2017, en Guinée, l'abondance des mines dans le nordouest du pays ne fait pas le bonheur de tout le monde. Les manifestations pour exiger de meilleures conditions de vie ne faiblissent pas. Cette fois, c'est la localité de Sangarédi qui est en ébullition. Des heurts opposent depuis jeudi des manifestants aux forces de l'ordre. Deux jeunes qui protestaient contre les coupures d'électricité et d'eau ont été blessés par balle samedi 11 novembre dans la ville minière au cours de heurts avec la police.

Novembre 2017, en Guinée, plusieurs manifestations d'élèves ont eu lieu dans de nombreux quartiers de la capitale. <u>Un collégien a été tué ce lundi 20 novembre et plusieurs autres personnes ont été blessées</u>. Les écoliers réclament la reprise des cours, car depuis une semaine, une partie des enseignants du primaire et du secondaire sont en grève et désertent les salles de classe.

**Février 2018**, alors que les Guinéens attendent toujours les résultats des élections communales de dimanche, les incidents violents se multiplient dans le pays. <u>Un incendie volontaire a notamment entrainé la mort de cinq enfants mardi 6 février à Kalinko (préfecture de Dinguiraye)</u>. Le gouvernement et le parti au pouvoir appellent au calme.

Février 2018, encore <u>des violences et des victimes en Guinée</u> <u>où deux jeunes gens ont été tués ce lundi lors d'une descente des forces de l'ordre dans un quartier réputé favorable à l'opposition</u>. Outre ces deux morts, les violences ont fait plusieurs blessés. Encore deux jeunes arrachés à l'affection

de leur famille dans des heurts entre forces de l'ordre et manifestants dans les rues de Conakry. Deux nouvelles victimes qui allongent la liste des jeunes tombés sous les balles des forces de l'ordre dans ce quartier favorable à l'opposition, relançant du coup le débat sur l'utilisation des armes à feu dans le maintien d'ordre en Guinée.

Février 2018, un gendarme a été tué le 19 février dans des heurts entre manifestants et forces de l'ordre dans la banlieue de Conakry, en Guinée. Les manifestations étaient liées à la grève des enseignants qui réclament de meilleures conditions de travail.

Février 2018, en Guinée, <u>au moins une personne a été tuée par balle et plusieurs personnes ont été blessées, ce lundi 26 février, lors de heurts entre forces de l'ordre et jeunes manifestants à Conakry, dans le quartier de Hamdallaye. L'opposition avait lancé un appel à une journée « ville morte » pour protester contre ce qu'elle appelle la « fraude généralisée » lors du scrutin communal du 4 février dernier. Son appel, largement suivi, coïncidait avec la grève de deux autres syndicats, celui de l'Education et celui de l'Union générale des travailleurs de Guinée.</u>

Mars 2018, en Guinée, la tension monte et la crise sociopolitique continue. A Conakry, des manifestations ont éclaté,
ce lundi 12 mars, dans de nombreux quartiers de la capitale,
notamment dans le centre administratif. Côté politique,
l'opposition avait appelé à une journée ville morte car elle
continue de contester les résultats des élections locales du 4
février. Côté social, les enseignants entament leur cinquième
semaine de grève et réclament un réajustement de salaire.

Mars 2018, dans un rapport publié ce 13 mars, <u>l'organisation</u> de défense des droits de <u>l'homme dénonce l'impunité vis-à-vis</u> des auteurs des attaques récurrentes contre des groupes de <u>presse</u> alors que le climat politique et social se « délétère » en Guinée, selon un communiqué.

Mars 2018, trois jeunes gens ont été assassinés lors de la dernière manifestation de l'opposition, mercredi dernier, ce qui a provoqué un déferlement d'une foule de mères de familles jusque dans les bureaux du médiateur de la République, Mohamed Saïd Fofana. Jeudi 15 mars, au cours d'un point de presse, le parquet de Conakry a essayé de défendre les forces de l'ordre en accusant des manifestants armés dont un a été mis aux arrêts en février 2018.

Mars 2018, en Guinée, quatre manifestants tués par balle la semaine dernière lors de manifestations de l'opposition ont été inhumés ce lundi 19 mars. L'opposition demande la mise en place d'une commission internationale indépendante pour enquêter sur les 94 tués lors de manifestations politiques depuis l'accession au pouvoir d'Alpha Condé en 2010. Le gouvernement rejette, quant à lui, toute idée d'une telle commission. Cellou Dalein Diallo réclame justice pour les 94 morts et justice aussi pour les élections locales du 4 février dernier.

Mars 2018, en Guinée, une nouvelle journée de mobilisation de l'opposition a eu lieu jeudi 22 mars. Son chef de file, Cellou Dalein Diallo, continue de contester, et ce depuis le 4 février dernier, les résultats des élections locales. A l'appel de l'UFDG, son parti, des militants et sympathisants ont manifesté. Si la marche a été acceptée par les autorités, l'itinéraire lui n'a pas été validé. Tibou Camara, ministre conseiller et émissaire de la présidence a même tenté une médiation de dernière minute au domicile de Cellou Dalein Diallo, avant le départ. Mais le leader de l'UFDG a campé sur ses positions. Dès le début de la manifestation, des affrontements ont éclaté entre manifestants et forces de l'ordre.

Mars 2018, les femmes de l'opposition guinéenne ne décolèrent pas. Elles sont une nouvelle fois descendues par centaines dans les rues pour exprimer leur mécontentement face aux exactions policières et aux tueries de leurs militants dont est victime l'opposition à chacune de ses manifestations. Selon celle-ci, au moins 94 des leurs ont été tués depuis 2011 rien qu'à Conakry par les forces de l'ordre dans les manifestations politiques. Hier, mercredi 28 mars, elles étaient chez le ministre de la Justice pour exiger des enquêtes et des poursuites contre les auteurs des crimes.

Avril 2018, un tribunal de Conakry a condamné ce lundi 9 avril à 18 mois de prison ferme un responsable du principal parti d'opposition guinéen, Ibrahima Sory Camara, pour «outrage, injures et diffamation» à l'encontre du président Alpha Condé. Il a été conduit sous bonne escorte policière à la prison civile de Conakry.

Juillet 2018, en Guinée, l'augmentation du prix du carburant à la pompe de 25% n'est pas du goût des forces sociales et des syndicats dont la mobilisation ne faiblit pas depuis le 1er juillet. Hier lundi, des affrontements ont éclaté un peu partout dans la capitale guinéenne entre forces de l'ordre et manifestants à la suite de l'interdiction, par le gouvernorat de la ville de Conakry, d'une marche de protestation dite « marche de la dignité » par ses organisateurs.

Octobre 2018, un jeune a été tué mardi 16 octobre à Conakry lors de la seconde journée « ville morte » organisée par l'opposition guinéenne qui dénonce la corruption et des manipulations dans la mise en place des conseils communaux.

Octobre 2018, alors qu'un adolescent a été tué par balle, mardi 23 octobre, en marge de la manifestation interdite de l'opposition guinéenne, Cellou Dalein Diallo, chef de file de l'opposition, a indiqué que sa voiture avait été visée par un tir.

Novembre 2018, <u>deux hommes ont été tués mercredi soir par des</u> <u>tirs de militaires guinéens dans une banlieue de Conakry secouée dans la journée par des affrontements entre manifestants et forces de l'ordre</u>. L'opposition guinéenne

avait appelé à une journée ville morte pour protester contre, selon elle, les violations des accords signés entre elle, la mouvance présidentielle et le gouvernement sur les installations des élus locaux du scrutin du 4 février 2018.

Novembre 2018, en Guinée, le calme est revenu depuis ce 10 novembre au matin à Wanindara. Selon ses habitants, ce quartier populaire de la capitale Conakry était en proie à la violence policière depuis ce 8 novembre après la mort de trois personnes, deux civils et un policier. Hier, le ministre de la Sécurité publique a annoncé dans un communiqué des enquêtes pour « rechercher et traduire en justice les auteurs de ces multiples cas de meurtres, d'agression et de vandalisme ».

Novembre 2018, en Guinée, <u>la marche des femmes de l'opposition</u> de ce 13 novembre a été dispersée par des jets de gaz <u>lacrymogènes dans la capitale</u>, Conakry. Quelques centaines de manifestantes se sont réunies mardi 13 novembre à Conakry, la capitale de la Guinée, pour protester contre les violences policières et réclamer justice pour les personnes qui ont perdu la vie en marge des manifestations politiques.

Novembre 2018, le 7 novembre, deux jeunes Guinéens étaient tués devant leur concession dans le quartier de Wanidara, en banlieue de Conakry. Selon les témoignages recueillis par notre correspondant sur place, les proches des victimes imputent le drame à des « militaires portant des bérets rouges ». La diffusion de ce reportage a entraîné l'annulation de l'accréditation de notre confrère par la HAC, la Haute autorité de la communication, après une plainte du ministère de la Défense. Mouctar Bah a tenté, dès le lendemain, de joindre les autorités civiles et militaires pour obtenir leurs commentaires sur ces témoignages, sans succès. La HAC a demandé que la parole soit donnée au ministère de la Défense.

**Décembre 2018**, en Guinée Conakry, <u>des opposants politiques</u>, <u>membres du parti Bloc libéral ont entamé mercredi une grève de la faim pour une durée de quatre jours</u>. Ils dénoncent le

déploiement depuis trois semaines de patrouilles mixtes composées de policiers, de gendarmes et de militaires dans les rues de la capitale. Des patrouilles créées après des semaines de violences en marge de manifestations dans Conakry.

Février 2019, ce samedi 16 février, des affrontements se sont déroulés à Conakry, à l'occasion du retour en Guinée du principal opposant Celou Dallein Diallo, qui revenait d'un voyage en Europe et au Sénégal. Une trentaine de personnes ont été blessées lors d'échauffourées avec les forces de l'ordre près de l'aéroport de Conakry, ce samedi 16 février. L'opposant Celou Dallein Diallo affirme que son véhicule a été pris à partie par des blindés de la police et qu'il a reçu des gaz lacrymogènes à l'intérieur de sa voiture

Mai 2019, en Guinée, <u>les violences et arrestations contre des militants hostiles au troisième mandat d'Alpha Condé se multiplient ces dernières semaines</u>. Cela a notamment été le cas à Kouroussa, Kankan et Coyah. Nouvel épisode samedi à Kindia où 8 personnes ont été placées en détention. Leur tort, là aussi : avoir manifesté contre un troisième mandat d'Alpha Condé, une manifestation qui a été organisée en marge d'un rassemblement en présence du président guinéen.

Mai 2019, en Guinée, sept personnes, interpellées samedi 3 mai dans la ville de Kindia (à 135 km de la capitale), lors de manifestations contre un 3e mandat du président Alpha Condé, ont été condamnées hier mardi à trois mois de prison ferme et à une amende de 500 000 francs guinéens. Ces personnes sont membres du Front national pour la défense de la Constitution. Elles ont été condamnées pour « entrave à la liberté de manifester » et pour « troubles à l'ordre public ». Leur avocat dénonce une condamnation injuste.

**Juin 2019**, en Guinée, le débat sur le changement de Constitution continue à agiter le pays. Les manifestations violentes sont courantes. Ce jeudi 13 juin, c'est Nzérékoré dans le Sud qui a été le théâtre de violents affrontements. <u>Au</u>

moins un mort et 28 blessés sont à déplorer. Ce qui devait être, jeudi un rassemblement des partisans du « Non » s'est transformé en affrontements. C'est en tout cas ce qu'indique, le FNDC, le Front National de la défense de la Constitution, créé en avril dernier pour s'opposer à un troisième mandat d'Alpha Condé.

Juin 2019, en Guinée, les députés ont adopté cette semaine une série de textes relatifs à l'organisation des services de défense et de sécurité. La plupart ont fait l'objet d'un large consensus sauf une : la loi relative à l'usage des armes par la gendarmerie. Les députés d'opposition ont voté contre, en mémoire, disent-ils, des nombreuses victimes tuées par balles lors des manifestations et dont les auteurs n'ont jamais été inquiétés. Le texte, qui élargit le cadre de l'usage des armes à feu par les gendarmes, inquiète également les défenseurs des droits de l'homme.

Août 2019, en Guinée, des dizaines de journalistes se sont rassemblés ce lundi dans les rues de Conakry devant le siège de la Haute Autorité de la communication. Ils pointent <u>le harcèlement de l'Etat sur les médias privés</u>. La colère suit de nombreuses convocations dans des commissariats et des tribunaux, ainsi que le placement sous contrôle judiciaire de dizaines de journalistes.

Octobre 2019, l'organisation Human Rights Watch dénonce, dans un rapport publié ce jeudi, la répression du droit à manifester en Guinée. Depuis plus d'un an, le gouvernement interdit de fait les manifestations de rue, explique l'ONG. Les autorités locales auraient interdit au moins 20 manifestations depuis juillet 2018.

Octobre 2019, une demi-douzaine de dirigeants du Front national pour la défense de la Constitution (FNDC) ont été interpellés par des membres des forces de l'ordre cagoulés au domicile de leur coordinateur, Abdourahmane Sanoh, alors qu'ils se préparaient à donner une conférence de presse pour

détailler les modalités de la mobilisation prévue lundi, selon l'opposition.

Octobre 2019, <u>les forces de sécurité guinéennes ont dispersé ce lundi plusieurs tentatives de rassemblements à Conakry</u>. L'opposition et la société civile appelaient à la mobilisation contre la réforme de la Constitution qui pourrait permettre au président Alpha Condé de briguer un troisième mandat.

Octobre 2019, <u>au moins cinq morts et des dizaines de blessés</u>, selon nos informations, deux décès selon le gouvernement. C'est le bilan provisoire de la première journée de manifestations contre un potentiel 3e mandat du président Alpha Condé en Guinée ce lundi 14 octobre.

Octobre 2019, <u>le procès des membres du FNDC</u> arrêtés ce weekend à Conakry avant des manifestations et de deux autres personnes a débuté ce mercredi 16 octobre. Ils sont poursuivis pour « manœuvres et actes de nature à compromettre la sécurité publique et à occasionner des troubles à l'ordre public ».

Octobre 2019, en Guinée, huit responsables du Front national de défense de la Constitution (FNDC) sont poursuivis pour « manœuvres et actes de nature à compromettre la sécurité publique et à occasionner des troubles à l'ordre public ». La seconde audience a débuté en fin de matinée et le procureur requiert cing ans de prison contre sept des huit prévenus.



**Sékou Chérif Diallo** www.guineepolitique.com

Fondateur/Administrateur

